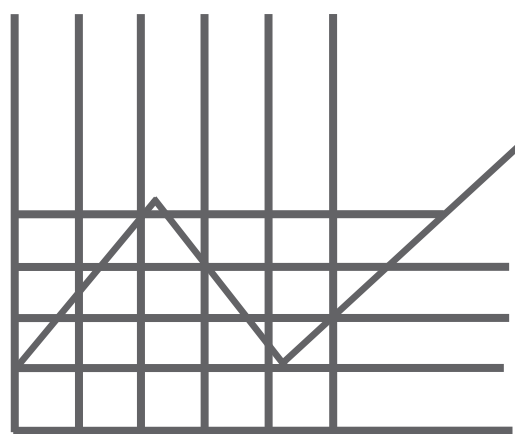




La Lettre de la BOURSE

Journal de l'Economie et des Marchés de Capitaux

Fondé le 18 Février 2003 - Récépissé N° 023/RDJ/C19/BASC

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : **Salomon Douala Epale**

N° 187 du 12 Septembre 2024 - Prix : Cameroun 400 F.cfa – Cemar 600 F.cfa

**EMILIO MOYO AVORO PREND LES RÊNES DE
BANGE BANK SA**

Vers une performance internationale

Bange Bank S.A. entre dans une nouvelle ère avec la nomination d'Emilio Moyo Avoro en tant que directeur général, suite à un Conseil d'administration extraordinaire tenu le 31 août 2024. P.9



COOPÉRATION CHINE-AFRIQUE

L'Afrique a **raté** le virage



Alors que les lampions de la 9ème édition du sommet sino-africain viennent de s'éteindre, Jean Paul Pougala relance le débat sur la coopération Chine-Afrique. Dans sa leçon sur l'intelligence économique et stratégique, il évoque le désamour de la Chine face aux pays africains. L'enseignant démontre comment l'Afrique a raté de se libérer de la prédation de l'Occident avec des capitaux chinois. Pp.6-8

Synthèse trimestrielle de la cote



Trois questions au DG de Bange sociedad de valores

P.3

Augmentation des exportations de bananes au Cameroun en août 2024



Un levier économique stratégique

Le Cameroun a enregistré une hausse significative de ses exportations de bananes en août 2024, un fait marquant pour l'économie du pays. P.10

Marché financier

Emrald Securities Services Bourse s.A, victime d'une cabale

La société de bourse Emrald Securities Services, arrangeur de plusieurs emprunts par appel public à l'épargne émis par l'État gabonais, fait l'objet d'une cabale persistante depuis quelques semaines. P.3



Suivez notre actualité sur www.lettre-bourse.com

SOUTIEN INSTITUTIONNEL

Le Feicom réduit sa dette aux municipalités dans les zones anglophones

Le Fonds spécial d'équipement et d'intervention intercommunal (Feicom), l'institution financière au service des collectivités locales a décidé de réduire sa dette exigible aux 62 municipalités du Nord-Ouest et du Sud-Ouest

A la faveur des 38ème et 39ème sessions extraordinaires du conseil d'administration du FEICOM, tenues du 30 au 31 août à Limbé, et présidées par le ministre de la décentralisation et du développement local GEORGES ELANGA OBAM, la dette de 62 communes du Nord – Ouest et du Sud-Ouest a été annulée. Les dettes annulées concernent les recettes non fiscales dues par les communes pour le financement de projets, non reversées entre 2020 et 2023.

La direction générale du Feicom a obtenu effectivement l'approbation du Conseil d'annuler la dette exigible de 62 municipalités du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, à hauteur de 75% pour un montant global de 4 660 682 625 FCFA.

La partie du Cameroun dite anglophone (les régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest), est confrontée à



des difficultés causées par la crise sécuritaire depuis 2016. Une crise sécuritaire qui a imposé le ralentissement de l'activité économique, la détérioration des infrastructures ainsi que des équipements municipaux. Une situation qui a augmenté leurs charges de fonctionnement et leur endettement vis-à-vis du Feicom.

En effet, l'encours de la dette sur l'équilibre financier global de l'institution jugé faible sur l'équilibre

financier global de l'institution d'une part, et l'évolution positive de la situation sécuritaire sur le terrain d'autre part, sont les critères qui ont motivé l'approbation par le Conseil de la proposition d'annulation de la dette de la direction générale de l'institution. Le Feicom est une institution dont le but est de contribuer au développement harmonieux de toutes les collectivités décentralisées sur le territoire national.

NOUVEAU SOUFFLE POUR LE COMMERCE AFRICAIN

La Chine exonère de droits de douane 33 pays africains

Une mesure qui vise essentiellement à réduire le déficit chronique de la balance commerciale bilatérale en faveur de Pékin selon une déclaration du président chinois Xi Jinping le jeudi 5 septembre 2024.

Lors du Forum sur la coopération sino-africaine, le président chinois Xi Jinping a annoncé que la Chine appliquera un traitement tarifaire nul sur 100% des importations en provenance des pays les moins avancés, dont 33 pays africains.

La décision de la Chine d'exonérer de droits de douane les exportations de 33 pays africains marque une étape significative dans le renforcement des relations commerciales entre Pékin et le continent. En instituant un traitement tarifaire nul pour 100% de ses importations en

provenance des pays moins avancés, la Chine cherche non seulement à équilibrer sa balance commerciale historiquement favorable, mais également à offrir de nouvelles opportunités aux économies africaines.

Cette mesure, annoncée par le président Xi Jinping lors du Forum sur la coopération sino-africaine, témoigne de l'engagement de la Chine à favoriser le développement économique en Afrique. Toutefois, il est essentiel de surveiller l'impact de cette initiative dans le contexte plus large des relations économiques, notamment pour s'assurer qu'elle ne renforce pas davantage la dépendance de l'Afrique vis-à-vis des matières premières, tout en soutenant la croissance des industries locales.

APPROVISIONNEMENT EN EAU DE YAOUNDÉ ET SES ENVIRONS

Reconfiguration du Paepys

Les problèmes d'approvisionnement en eau dans certains quartiers de la capitale Yaoundé-Cameroun persistent, malgré la mise en service officielle du Projet d'alimentation en eau potable de la ville et ses environs à partir du fleuve Sanaga (Paepys)



La situation pourrait se confirmer par le projet de reconfiguration qui a été initié dans l'optique de permettre au maximum des personnes de bénéficier du Paepys. Notamment par la nécessité de mobiliser des ressources pour renforcer les installations défaillantes d'une part, et l'intégration de la totalité de la production du Paepys dans le réseau de distribution de la Camwater d'autre part.

En effet, « il est prévu dans le cadre de ce projet, la réalisation de nouvelles stations de pompage et de reprise, la construction de nouveaux réservoirs de stockage, l'extension des réseaux secondaires et tertiaires, et le branchement d'au moins 100 mille nouveaux ménages », a précisé le Ministre de l'Eau et de l'Energie, Gaston Eloundou Essomba.

En attendant, la restauration des canalisations vétustes ou celles détruites par les travaux de construction des routes ainsi

que le raccordement des nouveaux branchements, les populations dans certains quartiers de la cité capitale se débrouillent comme elles peuvent pour obtenir le précieux sésame. A Mvog Ada, Nkolmesseng, Essos, ou Nkolzié, les populations se ravitaillent auprès des forages, des sources ou puits de fortune et dans la majorité des ménages dans ces quartiers les compteurs de la Cameroon water utilities Corporation (Camwater) ont été retirés pour éviter les factures d'entretien qui leur sont imposées par les agents releveurs, pour ne citer que ces quelques cas.

Il est néanmoins une réalité : l'eau potable se fait rare à Yaoundé et les populations sont exposées aux maladies en plus de ces nombreuses poubelles spontanées qui se multiplient dans nos grandes villes. Vivement que l'Etat redouble d'efforts pour offrir en qualité et à temps aux populations de l'eau potable.

10,5 MILLIARDS FCFA POUR RELANCER L'AGRICULTURE AU CAMEROUN

Un nouveau programme de l'APME

L'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (APME) met en place un programme ambitieux, doté d'un budget de 10,5 milliards FCFA, afin de dynamiser l'économie rurale camerounaise.

Intitulé Projet d'appui à la sécurité alimentaire dans les territoires ruraux du Cameroun (Secal), ce programme devrait démarrer en octobre 2024 et vise à soutenir 30 000 exploitants familiaux et PME à travers le pays.

Le Secal se concentre sur le renforcement du secteur agropastoral en milieu rural, avec plusieurs axes d'action. Le projet prévoit la création de plus de 5 000 emplois, l'accès facilité au financement, et la distribution de petits équipements dédiés à la production, au stockage et à la conservation des produits agricoles. La dimension sociale est également au cœur de ce programme, qui garantit qu'au moins 30% des bénéficiaires soient des femmes et des jeunes.

Le programme ne se limite pas à l'appui matériel et financier ; il inclut également la formation de 755 accompagnateurs agropastoraux pour améliorer les pratiques relatives à la sécurité alimentaire. Cette initiative vise à assurer le développement économique local tout en garantissant la durabilité de la chaîne de valeur agricole.

Le soutien à ce projet a été renforcé par la signature d'une convention de financement entre le Cameroun et la France le 17 novembre 2023. Le ministre de l'Économie, Alamine



Ousmane Mey, a officialisé le cadre institutionnel du Secal le 28 juin 2024, affirmant ainsi la volonté des deux nations de soutenir les PME agricoles.

Jean Marie Louis Badga, directeur général de l'APME, a précisé que ce programme fait partie d'une stratégie plus large de développement économique rural. Malgré la conclusion du programme Transfagri dans certaines zones, les services destinés aux PME continueront à se développer.

Le lancement du Secal est une étape déterminante pour la transformation économique des zones rurales au Cameroun. En appuyant les PME et les exploitants familiaux, ce programme a pour ambition de renforcer la résilience économique des communautés rurales tout en favorisant l'inclusion et la durabilité dans le secteur agropastoral.

La Lettre Sarl

Société spécialisée dans la communication des marchés des capitaux
(Appels publics à l'épargne, émission des bons de trésor, etc.)
- Edition des journaux (La Lettre de la Bourse et Kasa'o)

Directeur Général
Salomon Douala Epale



Tél. : (237) 696.49.24.40
E-mail : lalettre.sarl@lettre-bourse.com

Directeur de la Publication

Salomon Douala Epale

Tél. (237) 223.41.12.57

- 677.53.20.32

E-mail : salomondoualepale@gmail.com

Gabon

Isaac Makanga

Tél. +241 627 80 606

Tchad

Mercile Fils

Tél. +235 66 30 73 75

Direction

Administrative

et Financière

Hugo Bougna

Service commercial et

marketing

Dieudonné Seh

(237) 696 04 51 50

Conseiller à la

Rédaction

Jérémie Toko

Bruno Bekima

Infographie

Ingenieur Joseph Moussi

(237) 674.06.64.24

(237) 698.52.32.11

E-mail :

joemoussi@gmail.com

Rédacteur en Chef

Salomon Douala Epale

Secrétaire de rédaction

Emmanuel Um

Impression

JV Graf, Yaoundé

Rédaction Centrale

S. Douala Epale

Bougna Etroukan Z. R.

Dagoro Etroukan

Yveline M. Douala (Stg)

Philippe Nsoa

Distribution

Cameroun

Fedipress

Gabon

Sogapresse

Tchad

Hisseine Mercile Atti

Mahamat

Desk Yaoundé

Coordinateur

Francisca Ewandjé E.

(237) 677.60.47.58

Philippe Baba

(237) 696 97 32 17

CEMAC'S CAPITAL MARKET AWARDS (CCMA)

Communiqué

Le Comité d'organisation de la prestigieuse cérémonie des Awards du Marché des Capitaux de la Cematic « Cematic's capital Market Awards » s'est réuni le 05 septembre 2024 à Douala (Cameroun).

Le seul point inscrit à l'ordre du jour a porté sur l'organisation de la 3ème édition de l'unique cérémonie de récompense des acteurs du marché des capitaux de la zone Cematic.

Le Comité a décidé unanimement d'organiser la 3ème édition du « Cematic's Capital Market Awards », à Douala - Cameroun au premier trimestre de l'année 2025.

Fait à Douala le 05 septembre 2024.

Le Président du Comité d'Organisation
Salomon Douala Epalé

MARCHÉ FINANCIER

Emrald Securities Services Bourse SA, victime d'une cabale

La société de bourse Emrald Securities Services, arrangeur de plusieurs emprunts par appel public à l'épargne émis par l'Etat gabonais, fait l'objet d'une cabale persistante depuis quelques semaines.

Les détracteurs de la société Emrald Securities Services Bourse SA (ESS Bourse) cherchent à saper les performances qu'affiche cette société de bourse. Dans l'une de ses livraisons abondamment relayée sur toutes ses différentes plateformes, le groupe de presse Ecomatin affirme que « la société pilotée par le camerounais Christian Din Dicka n'est pas parvenue à lever la totalité de l'enveloppe recherchée pour le trésor gabonais », concernant l'emprunt obligataire « EOG 2024 à tranches multiples » émis par l'Etat du Gabon par appel public à l'épargne pour lever la rondelette somme de 150 milliards FCFA.

Cette intrigante affirmation soulève plusieurs interrogations. Etant donné que tous les observateurs avertis de l'écosystème du marché financier de l'Afrique Centrale sont informés de la clôture avec succès de cette opération par une sursouscription à hauteur de 19 107 954 797 FCFA, soit un taux de réalisation de 112,74%.

A la suite de cette incongruité, le groupe Ecomatin dans sa livraison du 4 septembre 2024, a ciblé une fois de plus la société de Bourse « Arrangé par ESS Bourse, l'emprunt obligataire par appel public à l'épargne dénommé "EOG 6,25% NET 2023-2028" » de l'Etat gabonais n'a toujours pas été admis à la cote de la Bvmac, un an après sa



clôture. Une première depuis la fusion des places boursières de la Cematic qui inquiète les investisseurs censés percevoir le paiement de leur intérêt », peut-on lire sur toutes les plateformes du groupe. Cette autre livraison confirme l'objectif visé par le groupe de presse, à savoir discréditer la société de bourse, et créer le doute dans les esprits du public.

C'est ici l'opportunité pour moi de rappeler que la décision de faire introduire une valeur à la cote de la Bvmac incombe à l'émetteur qui, pour la circonstance est l'Etat du Gabon et non à l'arrangeur. Mais également de relever que, ESS Bourse SA est classée parmi les meilleures sociétés du marché financier de l'Afrique centrale en termes de structuration des opérations d'emprunt obligataire.

De plus, contrairement aux insinuations de cette deuxième sortie du groupe Ecomatin, le paiement

des intérêts d'une obligation n'est pas subordonné à son introduction à la cote.

Toutefois, il est clair que le retard observé dans l'admission de ce titre à la cote de la Bvmac cause un préjudice à l'entreprise du marché, et aux investisseurs souhaitant l'acheter ou de le céder.

Le régulateur du marché financier de l'Afrique centrale s'est sûrement saisi du dossier afin de remédier à la situation, tout en tenant compte des circonstances atténuantes à accorder à l'émetteur. Etant donné que l'opération en question a été clôturée à la veille du coup d'Etat survenu dans le pays.

En attendant, les journalistes économiques devraient garder en esprit que les informations concernant le marché des capitaux sont très sensibles, et que la divulgation d'informations controversées pourrait y produire des variations inattendues.

Salomon Douala Epalé

SYNTHÈSE TRIMESTRIELLE DE LA COTE

TROIS QUESTIONS À JUAN PABLO OBIANG BIKIE, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE BANGE SOCIEDAD DE VALORES

« Le niveau faible de participation enregistré dans l'animation du marché financier pourrait s'expliquer principalement par le manque d'éducation financière du grand public... ».

La Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC) vient de publier la synthèse trimestrielle du bulletin officiel de la cote. Quel commentaire cette publication vous inspire-t-il ?

La publication de la synthèse trimestrielle du bulletin officiel de la cote est intéressante en ce qu'elle permet d'évaluer les différentes évolutions trimestrielles observées à la bourse des valeurs mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC), des évolutions qui peuvent se résumer dans les aspects suivants :

(i) La synthèse permet d'examiner les fluctuations de l'indice récent de la BVMAC (BVMAC All Share Index) qui traduit la performance des entreprises cotées des transactions ;

(ii) Ensuite, d'aborder les chiffres clés de la BVMAC, notamment le nombre de transactions effectuées, le volume et la valeur monétaire de ces transactions sur les différents compartiments de la BVMAC ;

(iii) La synthèse trimestrielle permet aussi d'analyser la performance des sociétés de bourse dans l'animation du marché secondaire. Cette information permet de créer une véritable émulation chez ces intermédiaires dont l'agrément est d'abord délivré pour les opérations sur le marché financier.

En termes de performance votre société occupe le deuxième rang de volume de transactions effectuées durant le trimestre. Etes-vous satisfait de cette performance ?

L'un des principaux objectifs de BANGE SOCIEDAD DE VALORES est de sensibiliser les acteurs du marché, et les fruits de ces efforts sont confirmés dans la dernière synthèse trimestrielle du bulletin officiel de la cote. Par conséquent, notre ambition est d'être un partenaire de référence des investisseurs sur la marche financière de l'Afrique Centrale, contribuer à la dynamisation de notre marché financier et poursuivre la sensibilisation auprès du grand public sur les avantages que propose l'épargne à travers le marché financier.

Le bulletin indique que 14 sociétés de bourse seulement ont participé dans l'animation de la cote de la BVMAC. A votre avis quelles peuvent être les raisons de cette contre-performance ?

Le niveau faible de participation enregistré dans l'animation du marché financier pourrait s'expliquer principalement par le manque d'éducation financière du grand public. Toutefois, nous pouvons voir que l'ensemble des sociétés de bourse est impliqué dans la sensibilisation, la promotion et la vulgarisation des produits qu'offre ce marché. La faible participation ne doit donc pas être un objet de déception à court terme, mais plutôt une motivation pour toutes les sociétés de courtage à propulser notre marché financier vers le sommet.

Propos recueillis par Yveline M. Douala



Journal de
l'Economie et
des Marchés

Maintenez le lien, abonnez-vous à la version numérique



Tél. : (237) 696 49 24 40
E-mail : lettrebourse@gmail.com

Retrouvez nous sur ekiosque.com

MALVERSATIONS DANS L'EXPLOITATION DE L'OR À BATOURI

Entreprises chinoises et corruption administrative au cœur d'une crise minière

La ville de Batouri, située dans la région de l'Est du Cameroun, est le théâtre d'une crise minière profonde, exacerbée par des allégations de complicité avec les autorités locales.

Huit entreprises chinoises, dont Zhengguo Sarl, Solidarité minière Sarl, Ling Xin Rong, Gold Lion, Friends, M3G Mining et Meng Chen, ainsi que d'autres acteurs nationaux, sont accusées d'exploiter illégalement des ressources aurifères sur un site contrôlé par la Société Jamb's Avenir Sarl.

Titulaire d'un permis de recherche pour l'extraction d'or sur ce site, la Société Jamb's Avenir Sarl dénonce des intrusions répétées par des entreprises opérant sans autorisation. Depuis l'octroi de son permis en mai 2020, ces sociétés se livrent à des activités



minières illégales, exploitant les ressources aurifères de manière semi-mécanisée.

Malgré plusieurs décisions de justice ordonnant la cessation de ces activités illégales, les entreprises concernées persistent dans leurs opérations. Selon Maître Laurent Agoni, avocat de

Jamb's Avenir Sarl, les autorités administratives locales peinent à faire respecter ces décisions judiciaires. De plus, il est allégué que certaines figures au sein de l'administration camerounaise, notamment dans le secteur minier, pourraient être complices de ces agissements illégaux.

Un cas particulièrement préoccupant est l'autorisation accordée le 28 février 2024 par le ministre des Mines par intérim, Fuh Calistus Gentry, permettant l'extraction de graviers aurifères au-delà de 30 mètres de profondeur, en dépit d'une interdiction en vigueur depuis le 19 décembre 2023.

Dans un effort de défendre ses droits, Jamb's Avenir Sarl a saisi la justice. Le Tribunal de Première Instance de Batouri a ordonné l'arrêt des activités d'extraction le 7 février 2024. Toutefois, malgré les sommations de l'huissier de justice et les procès-verbaux attestant des violations des décisions judiciaires, les entreprises continuent de mener leurs activités illégales sans retenue.

Ce scandale met en lumière des problématiques plus larges de gouvernance minière et de corruption au

Cameroun. La complicité apparente entre certaines entreprises chinoises et des autorités locales compromet non seulement les droits de la Société Jamb's Avenir Sarl, mais aussi la gestion durable des ressources naturelles. Cette affaire souligne l'urgence de réformes pour garantir la transparence et la rigueur dans l'exploitation minière. Malgré tout, Jamb's Avenir Sarl continue de croire à la justice et espère que les autorités camerounaises prendront des mesures concrètes pour mettre un terme à cette exploitation illégale. L'affaire de Batouri illustre la nécessité cruciale de renforcer la régulation minière et de lutter contre la corruption pour protéger les droits des entreprises légitimes et assurer une gestion responsable des ressources naturelles au Cameroun.

Bougna Etroukan Z. R.

UNE VAGUE DE 275 JEUNES FORMÉS À L'ÉLEVAGE POUR BOOSTER L'AGRICULTURE

Une initiative cruciale pour l'emploi et la modernisation

Le Cameroun, conscient des enjeux du chômage élevé et du potentiel des métiers agro-alimentaires, a lancé une initiative ambitieuse pour dynamiser son secteur de l'élevage.

Le ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries animales (MINEPIA) a récemment annoncé un appel à candidatures pour former 275 jeunes diplômés de l'enseignement supérieur dans les domaines de la pisciculture et de l'élevage. Cette démarche, intégrée dans le cadre du Projet de Développement des Chaînes de Valeur (PDCVEP), marque un tournant significatif dans la stratégie de développement économique du pays.

Le PDCVEP, doté d'un budget de 75 milliards FCFA, est piloté conjointement par la Banque Africaine de Développement (BAD) et l'État camerounais. Ce programme vise à améliorer de manière inclusive la sécurité alimentaire, la nutrition, et à réduire la pauvreté dans les zones ciblées. La formation des jeunes diplômés représente un axe central de ce projet, avec pour objectif de transformer ces jeunes en entrepreneurs compétents dans le secteur agro-alimentaire.

Les candidats sélectionnés seront formés dans des centres spécialisés sous la tutelle du MINEPIA. Ils seront répartis en groupes de 25 pour recevoir une formation pratique et théorique en pisciculture, production bovine, et autres métiers connexes. Ce programme vise non seulement à moderniser les entreprises existantes mais aussi à cultiver une véritable culture d'entreprise chez les jeunes, favorisant ainsi l'émergence de startups innovantes dans ces domaines.

La BAD souligne que les principaux

bénéficiaires du programme incluent non seulement les éleveurs et leurs coopératives, mais aussi les pisciculteurs, les producteurs et vendeurs d'intrants, ainsi que les femmes mareyeuses et les transformateurs. En formant ces jeunes, le Cameroun espère non seulement soutenir le développement de petites et moyennes entreprises mais aussi encourager une approche plus professionnelle et innovante dans le secteur agro-alimentaire.

Jean-Claude Nguessong, expert en développement rural, précise que « cette initiative est cruciale pour le Cameroun, car elle répond directement aux besoins du marché en matière de compétences spécialisées tout en créant des opportunités d'emploi. Les jeunes formés seront des acteurs clés dans la modernisation du secteur et la mise en œuvre de pratiques agricoles durables. »

Le PDCVEP s'inscrit dans une vision plus large de développement économique durable pour le Cameroun. En investissant dans la formation et l'entrepreneuriat, le gouvernement camerounais vise à créer un écosystème plus robuste autour de l'agriculture et de l'élevage. Ce projet pourrait également servir de modèle pour d'autres pays africains confrontés à des défis similaires en matière d'emploi et de développement sectoriel. En somme, cette initiative représente un pas important vers un avenir où les jeunes diplômés ne sont pas seulement des chercheurs d'emploi mais des créateurs de valeur. Le succès de ce programme pourrait transformer significativement le paysage de l'élevage et de la pisciculture au Cameroun, tout en contribuant à la croissance économique du pays.

Dagoro Etroukan

FÊTE INTERNATIONALE DE LA BANANE-PLANTAIN

Un rendez-vous de développement



Le 3 septembre dernier, l'hôtel Akwa Palace de Douala a été le théâtre d'un événement stratégique majeur : le Gouverneur du Littoral, Samuel Dieudonné Ivaha Diboua, a présidé une réunion consacrée à la 3ème édition de la Fête Internationale de la Banane-Plantain.

Ce rassemblement, qui a réuni plus de 400 personnalités, a mis en lumière les perspectives économiques et sociales offertes par cet événement emblématique.

L'objectif de cette fête va bien au-delà de la simple célébration. Elle se positionne comme un catalyseur de développement économique pour le Cameroun, avec un focus particulier sur la filière banane-plantain. Le Gouverneur a souligné l'importance de cette fête dans la stratégie nationale de développement du pays et son rôle crucial dans la promotion de la banane-plantain comme moteur économique.

Un des aspects les plus significatifs de cette édition est la participation de légendes du football brésilien et d'investisseurs brésiliens. Cette présence n'est pas seulement un atout pour la dimension festive de l'événement, mais elle ouvre également

de nouvelles perspectives pour la filière banane-plantain camerounaise. Les relations économiques renforcées avec le Brésil pourraient entraîner des partenariats fructueux, des échanges technologiques et des investissements dans la production et la transformation de la banane-plantain.

La fête internationale constitue une plateforme pour le développement de clusters industriels spécialisés dans la production de régimes frais de banane-plantain. Ces clusters, soutenus par le gouvernement, offrent des opportunités substantielles pour les entreprises locales et internationales. En encourageant les investissements dans cette filière, le Cameroun vise à stimuler la création d'emplois, notamment en milieu rural, et à améliorer les conditions de vie des producteurs locaux.

La mise en place de ces clusters est également un levier pour renforcer la souveraineté alimentaire du pays. En augmentant la production locale et en valorisant les produits nationaux, le Cameroun pourra réduire sa dépendance aux importations et accroître sa sécurité alimentaire.

La Fête Internationale de la Banane-Plantain s'inscrit parfaitement dans la Stratégie Nationale de Dé-

veloppement (SND30) du Cameroun ainsi que dans la politique d'import-substitution du Président Paul Biya. En mettant l'accent sur la banane-plantain, le Cameroun cherche à renforcer sa souveraineté alimentaire, en augmentant la production locale et en réduisant les importations ; créer de la valeur ajoutée locale, par le développement de la filière et la transformation des produits ; gagner en compétitivité sur le marché international en améliorant la qualité et la quantité des produits exportés, et enfin diversifier son économie en soutenant des secteurs clés au-delà des industries traditionnelles.

La 3ème édition de la Fête Internationale de la Banane-Plantain ne se limite pas à un simple événement festif. Elle constitue un projet économique et social ambitieux visant à dynamiser la filière banane-plantain, à attirer des investissements étrangers, et à créer des emplois durables. Le Gouverneur du Littoral et les acteurs de la filière sont résolument engagés à faire de cette fête un succès qui bénéficiera à l'ensemble du pays, en consolidant le Cameroun comme un acteur majeur dans la production et la transformation de la banane-plantain.

La rédaction

GABON-ECONOMIE

Le budget revu à la hausse de 331,4 milliards de FCFA pour l'année 2024

Le gouvernement gabonais réuni le samedi 31 août dernier en conseil des ministres a annoncé la révision à la hausse de la loi de finance actuellement en cours d'exécution. Initialement arrêté à la somme de 4.162 milliards de FCFA, il passe désormais à 4.493,4 milliards de FCFA, soit une hausse de 331,4 milliards de FCFA.

Cette hausse est la résultante des principales hypothèses arrêtées par le cadre macroéconomique et budgétaire de l'Etat. Une loi de finance rectificative qui sera soumise très prochainement au parlement pour adoption.

S'agissant de Ressources, les recettes budgétaires nettes qui comprennent les recettes du budget général et celles des comptes spéciaux, sont évaluées à 2.862,2 milliards FCFA contre 2.729,7 milliards FCFA arrêtées dans la Loi de finance initiale (LFI) 2024, soit une hausse de 132,5 milliards FCFA.

Les recettes affectées aux tiers, constituées des prélèvements au profit des collectivités locales (26 384 951 566 FCFA), des organismes internationaux (16 486 039 329 FCFA) et aux établissements publics (65 151 481 409 FCFA) s'établiraient à 108,0 milliards FCFA contre 105,2 milliards FCFA en LFI, soit une augmentation de 2,7 milliards FCFA.

Quant aux ressources de trésorerie et de financement, elles se chiffreraient à 1.523,3 milliards FCFA dans le projet de loi de finances rectificative 2024 contre 1.327,1 milliards FCFA arrêtées dans la LFI, soit un accroissement de 196,2 milliards FCFA, imputable au recours à l'émission de titres publics.

Les dépenses de l'Etat, nettes des affectations aux tiers (108,0 milliards FCFA), évaluées à 4.385,5 milliards FCFA, sont réparties en dépenses budgétaires (2.818,4 milliards FCFA) et en charges de trésorerie et de financement (1.567,1 milliards FCFA). La charge pour l'Etat pour ce qui concerne le service de la dette se



chiffre à 1.952,2 milliards FCFA, représentant une proportion de 44,5% des dépenses de l'Etat nettes des affectations aux tiers.

Les dépenses budgétaires, nettes des prélèvements au profit des tiers, composées de celles du budget général évaluées à 2.588,9 milliards FCFA et des comptes spéciaux arrêtées à 229,5 milliards FCFA contre respectivement 2.331,2 milliards FCFA et 237,7 milliards FCFA, sont en augmentation de 249,6 milliards FCFA.

Les dépenses du budget général, réparties entre 31 missions de politiques publiques, comprennent : Les charges financières de la dette qui se décomposent en intérêts sur dette extérieure et intérieure, seraient projetées à 388,4 milliards FCFA contre 378,4 milliards FCFA dans la loi de finances initiale, soit une augmentation de 9,9 milliards FCFA ; les dépenses de personnel se stabiliseraient à 771,7 milliards FCFA.

Elles se composent de la solde permanente, des rémunérations des autres catégories de salariés, des vacances et des indemnités de ses-

sions. Cette stabilisation s'expliquerait par le maintien des mises en solde intervenues au second semestre 2023 des agents publics (1.000 enseignants, 1.600 gardes républicains, personnel médical, etc.) et les 8.000 régularisations des situations administratives prévues en 2024.

Les dépenses de biens et services connaîtraient une hausse de 40% par rapport à l'initiale, pour s'établir à 396,6 milliards FCFA au collectif budgétaire 2024. Cette hausse s'expliquerait particulièrement par la forte augmentation des dépenses liées au référendum (+27 milliards FCFA), des remboursements de la TVA (+30,7 milliards FCFA) et des besoins additionnels de l'Administration publique (+48,0 milliards FCFA) ; les dépenses de transferts sont projetées à 393,3 milliards FCFA contre 352,2 milliards FCFA à l'initiale, soit une hausse de 41,0 milliards FCFA. Cette variation s'expliquerait principalement par le relèvement du soutien aux prix des produits pétroliers (+35,1 milliards FCFA) et par la prise en compte des besoins additionnels de l'Administration publique (+6,7 milliards FCFA).

Ces trois rubriques qui composent les dépenses de fonctionnement de l'Etat représentent 60,3% des dépenses du budget général.

Les dépenses d'investissement s'établiraient à 589,7 milliards FCFA contre 497,8 milliards de FCFA en loi de finance initiale, soit une augmentation de 91,9 milliards FCFA. Cette hausse est une conséquence de la prise en compte dans le budget de l'Etat des dépenses prioritaires du CTRI au profit des secteurs de la route, de l'éducation, de la santé et des transports.

Les autres dépenses, en hausse de 2,4 milliards FCFA par rapport à l'initiale, se situeraient à 49,3 milliards FCFA. Cette variation s'expliquerait principalement par la restructuration des entreprises (+2,4 milliards FCFA).

Les comptes spéciaux, regroupés en 12 missions, sont évalués à 229,5 milliards FCFA dont plus de la moitié consacrée aux comptes sociaux (127,0 milliards FCFA). Ils sont décomposés par titre comme suit : 17,5 milliards FCFA en dépenses de biens et services, en baisse de 0,1 milliard FCFA par rapport à l'initiale. Ces dépenses sont destinées au développement du sport (-0,3 milliard FCFA) et à la salubrité publique (-0,7 milliard FCFA) ; 120,6 milliards FCFA en dépenses de transferts, en baisse de 2,3 milliards FCFA essentiellement expliqués par le Compte d'Affectation Spécial Salubrité publique ; 81,4 milliards FCFA en dépenses d'investissement, en baisse de 15,8 milliards FCFA. L'entretien routier (-17,0 milliards FCFA), la Salubrité publique (-0,5 milliard FCFA) et la promotion du sport (-0,3 milliard FCFA) absorbent l'essentiel de cette variation.

En hausse de 5,3 %, les charges de trésorerie et de financement se chiffreraient à 1.567,1 milliards FCFA contre 1.487,9 milliards FCFA en loi de finances initiale. L'essentiel de ces charges est consacré à l'amortissement de la dette soit 1.563,8 milliards FCFA, dont 775,6 milliards FCFA pour la dette extérieure.

Isaac De Bilanga

LE CONGO ET LE KAZAKHSTAN RENFORCENT LEUR COOPÉRATION AVEC DES ACCORDS MULTISECTORIELS

Une visite marquante à Astana

La visite officielle du Président congolais Denis Sassou-N'Guesso au Kazakhstan a marqué une étape importante dans le renforcement des relations entre les deux nations.

Le 2 août 2024, à Astana, capitale kazakhe, les leaders des deux pays ont signé une série d'accords multisectoriels visant à dynamiser leur coopération bilatérale.

Lors de cette visite, les accords signés ont couvert divers secteurs stratégiques, notamment l'industrie pétrolière et gazière, les technologies de l'information et de la communication, ainsi que la cybersécurité. Ces domaines sont particulièrement pertinents étant donné les intérêts communs des deux pays dans les ressources énergétiques et les défis modernes en matière de sécurité numérique.

Un mémorandum important a également été signé concernant l'exemption de visas, facilitant ainsi les échanges entre les citoyens des deux



nations et encourageant les déplacements d'affaires et les opportunités de coopération.

Le Président Sassou-N'Guesso a souligné l'importance des synergies potentielles entre les deux pays, notamment dans le secteur pétrolier, domaine dans lequel le Kazakhstan possède une expertise reconnue. Il a suggéré que le Congo pourrait bénéficier

de l'expérience kazakhe pour développer son propre secteur pétrolier et gazier, ainsi que pour attirer des investissements dans ses richesses minières encore sous-exploitées, telles que les phosphates et les potasses.

Le président congolais a également évoqué la possibilité de produire des engrais à partir des réserves de potasses et de phosphates du Congo, un projet

qui pourrait améliorer les rendements agricoles et soutenir le développement économique du pays.

Lors de leur rencontre, les présidents Denis Sassou-N'Guesso et Kassym-Jomart Tokaïev ont exprimé leur volonté de développer une coopération bilatérale plus dynamique. Ils ont convenu de travailler ensemble pour élaborer une stratégie efficace afin de renforcer les relations économiques, financières, commerciales et culturelles entre Brazzaville et Astana.

Le ministre congolais des Affaires étrangères, Jean Claude Gakosso, a salué la signature des accords en soulignant l'importance de poursuivre les efforts de développement du Congo. Il a mis en avant la détermination du pays à rechercher des opportunités de développement partout où elles se présentent, illustrant l'engagement du gouvernement congolais envers la modernisation et la croissance économique.

La coopération renforcée entre le

Congo et le Kazakhstan ouvre la voie à de nombreuses opportunités pour les deux nations. En tirant parti des forces complémentaires et des ressources disponibles, les deux pays peuvent espérer créer des synergies qui bénéficieront à leurs économies respectives.

La mise en œuvre des accords signés et la réalisation des projets envisagés seront déterminantes pour le succès de ce partenariat. Il sera intéressant de suivre l'évolution de cette coopération pour évaluer son impact sur le développement économique et la consolidation des relations internationales entre les deux pays.

En somme, cette visite et les accords qui en résultent représentent un tournant prometteur pour les relations entre le Congo et le Kazakhstan, avec des implications potentielles pour le développement économique et la coopération internationale dans les années à venir.

Yveline M. Douala

COOPÉRATION CHINE-AFRIQUE

L'Afrique a raté le virage

Alors que les lampions de la 6ème édition du sommet sino-africain viennent de s'éteindre, Jean Paul Pougala relance le débat sur la coopération Chine-Afrique. Dans sa leçon sur l'intelligence économique et stratégique, il évoque le désamour de la Chine face aux pays africains. L'enseignant démontre comment l'Afrique a raté de se libérer de la prédation de l'Occident avec des capitaux chinois.

Fin de la lune de miel entre la Chine et l'Afrique ! Ou voici comment l'Afrique a raté le virage d'utiliser les capitaux chinois pour se libérer de la prédation de l'Occident.

La générosité chinoise en déclin

Le 5 septembre 2024, au deuxième jour du 9ème forum de coopération Chine-Afrique (du 4 au 6 septembre 2024), en présence de 53 chefs d'Etat africains à Pékin, le président Chinois Xi Jinping a annoncé, qu'une enveloppe de 50 milliards de dollars d'investissement est disponible pour tout le continent africain.

C'est toujours mieux que les 55 milliards de dollars que Joe Biden avait promis le 14 décembre 2022 à 49 chefs d'Etats africains qui avaient répondu à son invitation à Washington. Mais ce n'est pas assez, par rapport à ce que la Chine investit dans d'autres pays, dans d'autres zones du monde.

Alors que les chefs d'Etats attendaient de la Chine un geste de générosité, cette dernière a à mon avis, déjà tourné la page de la relation avec l'Afrique, pour se concentrer sur les régions du monde qui sont plus conscientes de l'importance des sacrifices consentis par la Chine, pour stimuler leurs économies. Les 50 milliards de dollars, c'est la preuve de ce que je pense.

Bilan des 22 années de relations économiques entre la Chine et l'Afrique (les infrastructures au cœur de la coopération Sino-Africaine) et campagne de désinformation occidentale

De 2000 à 2022, pendant 22 ans, la Chine a mis le paquet pour stimuler les échanges avec l'Afrique dont la valeur a été multipliée par près de trente, pour atteindre le record de 282 milliards de dollars. Jamais dans l'histoire du continent africain, aucun partenaire n'a été à ce point déterminant sur la croissance de la richesse du continent.

Pour l'essentiel, les infrastructures du continent africain sont offertes ou construites par la Chine, des aéroports aux hôpitaux en passant par les routes, les stades, les piscines olympiques, les palais présidentiels, les parlements. Sans oublier les centrales hydro-électriques.

Mais cette relation a été fortement polluée par les occidentaux qui ont vu en la Chine, une sorte de menace à leur gibier qu'ils déchietaient depuis 5 siècles. Alors s'est mise sur pied une narration visant à éloigner les africains de la Chine. Le drame est que cela a plutôt très bien marché



Jean Paul Pougala

et ce sont les bénéficiaires africains de cette générosité chinoise qui se sont mis à alimenter la cabale contre la Chine.

Et comme il fallait s'y attendre, la Chine a réagi de la manière la plus logique possible en fermant tout simplement le robinet d'argent.

Pour qu'il y ait mariage, il faut que tous les deux époux y trouvent leur compte. Et pour l'instant, la Chine ne trouve pas son compte dans ses relations avec l'Afrique et limite le robinet d'argent.

Pendant longtemps, j'ai été taxé d'être un espion de la Chine, parce que je m'évertuais inutilement à alerter les dirigeants africains du fait qu'ils ne démontraient pas suffisamment de comprendre l'importance vitale que représentait la main tendue et désintéressée de la Chine.

Mes propos étaient rendus inaudibles par la campagne d'intoxication de l'Occident contre les investissements chinois en Afrique qui visait les dirigeants, mais aussi et surtout, les populations africaines qui ont fini par croire que la Chine qui était le seul pays qui a pendant 22 ans, contribué significativement à la croissance du PIB du continent africain mieux que quiconque dans toute l'histoire du continent, était l'ennemi à abattre ou tout au moins, à éviter, à éloigner le plus loin possible.

Ils étaient tous bombardés par de la propagande en provenance de l'occident, afin que l'Afrique se méfie de la Chine, dépeinte comme avide de matières premières et d'envie de coloniser l'Afrique. Et pourtant, comme nous allons le voir ci-dessous, avec les exemples des techniques de manipulation et de désinformation utilisées par la radio publique britannique, BBC, toute cette cabale était savamment distillée par les radios occidentales : RFI, BBC, VOA qui émettent en Modulation de Fréquence (FM), pour inonder directement le peuple des métropoles africaines.

Les raisons du désamour entre la Chine et l'Afrique

La visite du président de la Fédé-

ration de Russie, Vladimir Poutine en Mongolie, le 3 septembre 2024, est un symbole très fort de la distance qu'il y a entre la vie réelle et la perception des dirigeants africains.

Un an plus tôt, le 15ème sommet des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) se tient du 22 au 24 août 2023 à Johannesburg en Afrique du Sud, sans la présence de Vladimir Poutine. La raison invoquée était qu'il était inculpé par la Cour Pénale Internationale, à cause de la guerre en Ukraine. Et comme l'Afrique du Sud était membre de la CPI, elle avait l'obligation d'arrêter Poutine s'il venait en Afrique du Sud. C'est pour cette raison qu'il a été obligé d'assister au sommet par vidéo-conférence.

Un an après, la Mongolie fait l'exact contraire de l'Afrique du Sud, c'est le président Mongol qui invite Poutine à venir célébrer les 85 ans de la victoire du pays sur le Japon avec l'aide de l'Union Soviétique. Et tout s'est bien passé.

Altantuya Batdorj, directrice de l'ONG, Amnesty International Mongolie, avait déclaré la veille, le 2 septembre 2024 ceci : « S'il voyage, les obligations de la Mongolie au regard du droit international sont claires, en sa qualité d'Etat membre de la Cour pénale internationale (CPI). Les autorités de Mongolie doivent arrêter le président Poutine et le remettre à la CPI afin qu'il réponde d'accusations de crimes de guerre. »

« Le président Poutine est un fugitif recherché par la justice. Tout séjour dans un Etat membre de la CPI qui ne se termine pas par une arrestation encouragera la ligne de conduite actuelle du président Poutine et doit être considéré comme faisant partie d'un effort stratégique visant à saper le travail effectué par la CPI pour poursuivre les criminels de guerre présumés. Si les autorités mongoles s'abstiennent de l'arrêter, elles n'auront fait que prêter assistance à un homme qui est accusé par la CPI d'être responsable du crime de guerre de déportation illégale d'enfants, mais qui est également potentiellement responsable d'une pléthore d'autres

crimes de guerre et crimes contre l'humanité dans un conflit qui a brisé la vie de millions de personnes et détruit les espoirs et les aspirations d'une génération ».

Cette différence de traitement envers le président Vladimir Poutine entre un petit pays asiatique réellement indépendant de l'Occident comme la Mongolie et un grand pays africain, comme l'Afrique du Sud est le cœur même du désamour entre la Chine et l'Afrique.

L'influence occidentale sur la politique africaine : Le cas de l'Afrique du Sud et de la République Démocratique du Congo

Pour montrer qu'en Afrique du Sud, ce sont les occidentaux qui ont la main sur tout et que même si la politique est pour la Russie, le reste des décisions du pays est aux mains des occidentaux.

Et en juillet 2023, ce n'est même pas le juge d'un tribunal classique, mais c'est une chambre de la Cour Suprême sud-africaine qui ordonne l'arrestation de Vladimir Poutine s'il assiste au sommet du groupe BRICS.

Cette arrogance occidentale est une partie intégrante de la diplomatie africaine. Tout ce que font les africains avec la Chine doit au préalable être approuvé par l'Occident.

En République Démocratique du Congo, c'est le Congo qui supplie la Chine en 2008 de venir la sauver de la prédation des entreprises minières occidentales.

Les deux pays se mettent d'accord sur un contrat minier de 9 milliards de dollars, avec les infrastructures, mais comme il faut que ce soit approuvé par les occidentaux, le FMI retouche l'accord et le ramène à 6 milliards de dollars en y enlevant les infrastructures.

En mars 2023, Emmanuel Macron se rend à Kinshasa avec les fonctionnaires de l'Union Européenne qui signent un mémorandum sur les mines congolaises jusqu'en 2050.

Dès le lendemain, la Chine était devenue la pire chose sur la terre qui a trompé les gentils congolais. Le président congolais veut tout renégocier avec la Chine.

Les contrats miniers Swap : une solution anti-corruption mal perçue par l'Occident et les dirigeants africains

Que reproche l'Occident à la Chine ?

De proposer aux pays africains un contrat minier Swap. Le mot Swap ne dit rien aux africains, mais c'était pourtant le tournant que la Chine a apporté pour stopper la corruption des fonctionnaires et politiciens africains dans le secteur minier. Swap veut dire échanger, faire le troc. Mine contre infrastructures. Donc, pas de passages d'argent et donc, pas de corruption.

Les contrats miniers Swap conclus entre la Chine et les pays africains, prévoient une correction périodique pour adapter les accords aux cours des marchés, avec des compensations. Mais en réalité, cela ne convient aux

politiciens africains que lorsqu'ils sont en début de mandat et qu'ils sont encore sincères avec l'envie de réaliser les promesses faites en campagne électorale. Avec le temps, comme en RDC, ils comprennent très vite qu'ils vont passer leurs 5 ans au pouvoir sans extra à côté pour eux et leurs familles. Et là, déclenche dès le lendemain, une cabale antichinoise.

Le système des contrats miniers avec les privés occidentaux, permettent des passerelles, des trajectoires multiples pour des fonds cachés en Occident ou dans les paradis fiscaux.

La récente affaire de corruption des dirigeants de certains pays africains reconnues par Glencore devant un tribunal de New York en 2022, est un exemple d'une pratique plus courante qu'on ne l'imagine.

En RDC, le coup d'envoi de l'accélération de la croisade de Felix Tshisekedi contre la Chine est donné dès le mois de février 2023 avec l'inspection des finances du Congo qui demande 20 milliards aux entreprises minières chinoises.

La spoliation des mines congolaises : l'appel à la Chine face aux créanciers occidentaux

Il faut rappeler qu'en 2007, la République Démocratique du Congo est prise en otage par ses nombreux créanciers occidentaux qui avaient donné l'argent sans compter d'abord à Mobutu et ensuite à Désiré Kabila (père), qui avait offert des mines pour avoir l'argent pour faire la guerre qui l'a porté depuis la frontière rwandaise, jusqu'à Kinshasa où il a renversé Mobutu.

Une fois devenu président, tous ceux qui avaient donné l'argent pour financer sa milice et son aventure victorieuse sont passés à la caisse et comme il n'avait pas d'argent pour les pays, il a bradé ce qui restait des mines encore disponibles.

L'accord avec le FMI (dernier payeur quand plus personne ne veut vous prêter) avait ainsi permis de brader les mines congolaises à des sociétés prédatrices occidentales qui ne reversaient à l'Etat congolais rien du tout.

C'est contre ce désordre et contre cette spoliation organique que Kabila (le fils), demande l'aide de la Chine en 2007. Mais le FMI qui parle au nom des créanciers, s'oppose aux termes du "Contrat du siècle". C'est dans ces conditions que la Chine est appelée à la rescousse pour aider le Congo à reprendre la main sur ses mines.

Mais avant de vous donner les 8 principales séquences chronologiques de cette croisade anti-chinoise du président de la RDC avec ses amis européens, revenons aux origines du contrat dit du siècle.

Le « Contrat du siècle » : la vitrine de la Chine en Afrique et la résistance occidentale

Nous allons nous servir d'un mensuel français des plus célèbres, Le Monde Diplomatique de février 2011, dans une analyse intitulée :

"Quand le fleuve Congo illuminera l'Afrique : Le « Contrat du siècle »" Tristan Coloma nous explique dans

cette analyse que depuis 10 ans, la Chine avait choisi de faire de la République Démocratique du Congo, sa vitrine africaine, le pays où elle avait décidé d'y investir plus d'argent. Mais les occidentaux ont pris peur, car si la RDC devient un pays riche grâce à la Chine, ç'en sera fini pour les européens en Afrique.

Tout est donc fait pour bloquer ce que tout le monde avait nommé : « le Contrat du siècle ». Les occidentaux, vont surtout se servir du Fonds Monétaire International (FMI) pour mettre un stop au projet ou tout au moins pour le vider complètement et ce que nous avons aujourd'hui n'est que la coquille de ce que la Chine avait proposé en 2007 et accepté avec grand enthousiasme par les dirigeants congolais de l'époque.

En d'autres mots, quand le président Félix Tshisekedi dit qu'il veut renégocier le contrat, parce que son prédécesseur a été trompé, il ment et il sait qu'il ment. Mais son discours fait partie d'une narration que la France et l'Union Européenne ont préparée pour lui et qu'il se contente de réciter, puisque ce contrat dont il parle est le résultat de ce que le FMI avait voulu et non ce que la Chine avait proposé.

Revenons au Monde Diplomatique de février 2011. Tristan Coloma écrit : "Depuis dix ans, la politique de la Chine en Afrique n'a suivi que deux objectifs stratégiques : obtenir un accès à long terme aux abondantes ressources qui s'y trouvent - le pétrole et les minéraux en particulier - et obtenir le soutien des pays africains sur la scène mondiale. Signé entre la République Démocratique du Congo et la République Populaire de Chine, le « Contrat du siècle » illustre l'implication économique croissante de l'Empire du Milieu sur le Continent noir."

En d'autres mots, ce que cherchait la Chine avec ce fameux « Contrat du siècle » n'était nullement de trouver des matières premières comme le cobalt ou le cuivre qu'elle a déjà abondamment ailleurs ou des substituts (le lithium), même moins cher, mais essentiellement une opération de charme de la Chine vers les pays africains qui vont en retour lui donner leur soutien sur la scène mondiale.

Mais qu'est-ce qu'il y avait de si important dans ce contrat pour être qualifié comme le « Contrat du siècle » et servir de vitrine en Afrique pour un pays comme la Chine ?

Le « Contrat du siècle » : ambitions congolaises et résistances occidentales à l'investissement Chinois

Tristan Coloma répond à cette question dans son analyse :

"Ce programme comporte deux initiatives importantes et liées entre elles. La première, qui remonte au 17 septembre 2007, prévoit l'octroi d'un prêt de la banque chinoise EXIM Bank d'un montant de 8,5 milliards de dollars. L'accord prévoyait l'octroi d'un prêt de deux milliards de dollars lié à la modernisation de l'appareil de production minière (En 2007, toutes les mines congolaises sont vieillissantes). De plus, deux entreprises chinoises, la Sinohydro et la CREC (China Railway Engineering) devaient réaliser des travaux d'infrastructures - 3500 km de routes, autant (3500) de kilomètres de chemins de fer, des infrastructures de voiries

surtout à Kinshasa, 31 hôpitaux de 150 lits et 145 centres de santé - pour une valeur estimée à 6,5 milliards de dollars. Ce prêt, dont le but était de promouvoir l'exploitation du secteur minier, a été complété, au début de 2008, par un prêt additionnel de 5 milliards de dollars. Ensemble, ces prêts ont été titrisés en donnant à la Chine accès aux 14 milliards de dollars de réserves de cuivre et de cobalt. Cette aide a été liée à un programme d'investissement consistant à confier l'exploitation de ces ressources à la Sochine, appartenant à des sociétés d'État chinoises (68 %) et congolaises (32 %)."

Et pourquoi tout cela ne s'est pas réalisé ?

Tristan Coloma répond :

"Au début de 2009, le FMI a tenté de bloquer cet investissement, faisant valoir que la RDC ne pouvait pas conclure de nouvel arrangement avec un créancier préférentiel privilégié alors qu'elle doit encore à des créanciers de l'Ouest 11,5 milliards de dollars. Le gouvernement de la RDC et les investisseurs chinois ont cependant réaffirmé, en mars 2009, leur détermination à réaliser ce grand investissement. Cependant, le « Contrat du siècle » a été réévalué. Dorénavant, seuls 3 milliards de dollars sont octroyés au secteur minier et 6 milliards pour le domaine des infrastructures. Ce qui en fait toujours le plus grand contrat de coopération et de partenariat économique bilatérale de la Chine en Afrique."

En d'autres mots : Le « Contrat du siècle » était un bon deal pour les congolais et les chinois, mais pas pour les occidentaux. Raison invoquée : La RDC a une dette de 11,5 milliards de dollars avec les occidentaux et ne peut donc pas librement se lancer dans un accord d'envergure avec la Chine. Tous les créanciers occidentaux veulent avant tout encaisser leurs 11,5 milliards de dollars, avant de laisser le Congo libre de traiter avec la Chine.

Un accord sera trouvé avec le FMI : réduire l'ampleur du projet en y enlevant par exemple, tout le volet des infrastructures.

Le duel idéologique : Chine et Congo contre l'hégémonie occidentale dans le commerce international

Il n'y a jamais eu de débat dans aucun pays africain sur ce bras de fer entre les occidentaux d'un côté représenté par le FMI et deux pays, la Chine et le Congo qui ne peuvent pas être libres de faire ce qu'ils veulent de leur relation bilatérale.

Ils ont mal fait. Parce qu'en réalité dans ce conflit se jouait sur le plan idéologique le vrai bras de fer entre un système classique du commerce international où l'Afrique était marginalisée et une nouvelle approche, celle de la Chine qui savait exactement à quel point les occidentaux avaient neutralisé le développement de l'Afrique. Pour faire simple, dans le système de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) il existe des règles précises pour les investissements internationaux entre les pays possesseurs de capitaux et les pays en manque de capitaux.

Le paradoxe est que si un pays qui a les capitaux investit trop dans un pays sans capitaux, cela nuit aux échanges internationaux. Parce que



le pays sans capitaux qui était obligé d'aller cultiver le café ou le cacao afin de trouver des devises pour acheter à d'autres pays, ne sentiront plus le besoin de le faire.

Robert Alexander Mundell, était un économiste canadien né le 24 octobre 1932 à Kingston en Ontario au Canada et mort à 89 ans, le 4 avril 2021, à Sienne, en Toscane, en Italie.

Mundell a fait ses études d'économie à l'université canadienne de la Colombie-Britannique, puis à l'université de Washington, et enfin à la prestigieuse London School of Economics, à Londres au Royaume Uni.

En 1957, R.A. Mundell, est l'un des premiers économistes à théoriser sur les perdants et les gagnants des échanges internationaux entre les Etats.

Dans le livre intitulé « International Trade and Factor Mobility », publié par la revue économique : American Economic Review, vol. XLVII, n°3, de juin 1957, il nous explique que les échanges internationaux sont surtout dus aux « différences d'abondances relatives des facteurs ». Pour Mundell, « Si les pays échangent des produits, c'est parce que, initialement, les facteurs de production sont immobiles. À l'inverse, si les facteurs sont mobiles internationalement (en particulier le capital) et le commerce des produits fortement limité par des obstacles tarifaires ou par des coûts de transport élevés (conditions de l'IDE horizontal), les Investissements Directs Etrangers (IDE) apparaissent comme des substituts au commerce de marchandises ».

Car « La rémunération du capital étant plus élevée dans le pays qui est le moins bien doté en capital, il s'opère un mouvement de capitaux du pays qui en détient relativement le plus vers celui où il est rare. Ce dernier va alors produire davantage de biens intensifs en capital, biens qu'il importait auparavant ».

En d'autres mots, si un pays africain comme la République Démocratique du Congo a moins de capitaux, ce pays est obligé d'importer l'essentiel de ce qu'il consomme et cela va faire vivre le commerce international.

Mais si tout d'un coup, une nation comme la Chine débarque et investit massivement les capitaux au Congo, cela va drastiquement changer la nature même du pays et surtout, la qualité de ses échanges avec ses anciens fournisseurs surtout en Europe.

C'est justement ce que recherche la Chine, car ce qu'elle n'ose avouer est qu'en coupant les pays africains de la prédation européenne, elle fragilise surtout les européens, qui sont

ses vrais concurrents contre qui elle se bat sur le terrain de la guerre économique, notamment des véhicules électriques et bien d'autres produits à haute valeur ajoutée technologique. Ce que n'avait pas prévu l'Occident en acceptant la Chine dans l'OMC.

Et bien entendu, cette Europe ne va pas rester les bras croisés. Puisque même si le « Contrat du siècle » a été vidé de sa substance par le FMI, l'Europe sait que les chinois et les congolais peuvent toujours trouver discrètement un compromis pour contourner les obstacles.

Campagne de dénigrement : la Chine face à l'hostilité européenne en République Démocratique du Congo

Alors, l'Europe prend les devants, avec une campagne massive de dénigrement contre la Chine aux africains même et ça marche. Si on fait aujourd'hui un sondage en Afrique, je suis convaincu que la République Démocratique du Congo serait le pays où les africains détestent le plus la Chine.

Et pour cause.

En 2021, c'est la radio publique française, Radio France Internationale



(RFI) avec son journaliste camerounais Alain Foka qui ouvre la danse, avec un reportage intitulé « En finir avec la traite négrière en Afrique », et diffusé sur YouTube, le journaliste camerounais développe la narration désormais décidée par Paris de diabolisation à outrance de la Chine, jusqu'à l'impensable de la banalisation du plus grand drame de toute l'histoire du continent africain : la traite négrière.

Le plus grand chouchou congolais de l'occident, le docteur Denis Mukwege, prix Nobel de la Paix, interrogé dans le documentaire d'Alain Foka,

où il définit l'œuvre de la Chine dans les mines au Congo comme « une forme d'esclavage ». Imaginez un seul instant si les juifs qualifiaient toute discrimination qu'ils subissent comme de la Shoah. Ce serait directement vu comme une insulte à toutes les 6 millions de victimes de cette tragédie durant la deuxième guerre mondiale.

Mais s'il s'agit de mal parler de la Chine, ce n'est pas un problème. Les africains sont autorisés à librement insulter la mémoire des millions de victimes de la traite négrière sans gêne. Cela permet peut-être à l'Occident de ne pas payer ce crime aux africains, puisque de toutes les façons, ce sont les africains eux-mêmes qui disent que la Chine fait la même chose.

D'habitude, les autorités chinoises ne réagissent jamais à la campagne de dénigrement de l'Occident contre la Chine. Mais cette fois-là, c'en était trop.

Le 2 septembre 2021, l'ambassadeur de Chine à Kinshasa fait un communiqué dans lequel il parle du documentaire de RFI : « les enquêtes doivent être menées en respectant les faits, mais aussi, il faut résister à la diffamation, à la xénophobie et aux incitations à la haine ».

Ce que l'ambassadeur ne sait pas en ce moment-là, c'est que ce n'est que le début d'une longue campagne de désinformation, comme une stratégie pour neutraliser la Chine dans toute l'Afrique, à commencer par le Congo.

Et voici l'épilogue en 8 séquences chronologiques différentes de cette campagne :

1) Le 17 février 2023 : l'Inspection générale congolaise des finances réclame 20 milliards de dollars aux entreprises chinoises installées en RDC

L'hebdomadaire français, Jeune Afrique écrit : « Dans une partie encore confidentielle de l'audit remis au président Félix Tshisekedi, Jules Alingete Key, le patron de l'Inspection générale des finances, détaille les exi-

gences de l'institution pour rétablir l'équité entre les intérêts congolais et chinois.

En réalité, ces 20 milliards de dollars ne sont qu'un prétexte pour arracher le contrat minier à la Chine. Apparemment, ni le président Tshisekedi, ni l'Inspection générale des finances du Congo n'ont bien lu ce contrat minier de 2008, qui stipule à son article 6 du contrat qui accorde aux entreprises chinoises du secteur minier en RDC :

« L'exonération totale de tous les

impôts, droits, taxes, douanes, redevances directes ou indirectes, à l'import ou à l'export, payables en RDC. »

2) le 4 mars 2023 : Emmanuel Macron, se rend à Kinshasa pour les minerais rares congolais, comme le cobalt. On apprendra ainsi que le fameux rapport confidentiel remis par l'Inspection générale des finances du Congo demandant 20 milliards de dollars aux entreprises minières chinoises en RDC était réalisé avec la collaboration des experts français. A partir de maintenant, tout va complètement changer entre la RDC et la Chine qui va devenir la pire des partenaires du Congo.

3) le 9 Mars 2023, la République Démocratique du Congo remplace la Chine par l'Union Européenne pour l'exploitation de ses mines.

Voici la dépêche de l'Agence France Presse (AFP) sur le communiqué de Bruxelles : "La RDC et l'UE s'engagent à lancer un partenariat sur l'exploitation de minerais rares et stratégiques"

La République Démocratique du Congo et l'Union européenne, s'engagent à lancer des négociations pour un partenariat sur l'exploitation de minerais rares et stratégiques dont le cuivre et le cobalt. Un protocole d'entente dit gagnant-gagnant et une feuille de route sont annoncés pour les mois à venir autour des projets de coopération et d'investissement dans ce secteur.

Afin d'atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050, l'UE entame un virage dit historique dans sa production industrielle et veut renforcer sa politique d'approvisionnement en minéraux rares et stratégiques. L'UE veut aussi réduire sa dépendance vis-à-vis de certains pays comme la Chine, où ces minerais sont actuellement transformés, expliquent des sources de l'UE.

Ce partenariat pourrait-il rejoindre l'ambition de la RDC, de développer une chaîne de valeur locale et un marché autour de l'industrie des batteries, des véhicules électriques et des énergies renouvelables? Selon Jutta Urpilainen, commissaire européenne aux Partenariats internationaux : « Nous voulons créer de la valeur en RDC, de la valeur ajoutée locale. Non seulement exporter vos matières premières en Finlande, en Europe et ensuite les raffiner en Europe. » A l'en croire, l'approche sera différente de celle proposée par d'autres parte-



naires de la RDC « Nous ne voulons pas créer de dépendance, nous ne voulons pas non plus du néocolonialisme.

Nous voulons vraiment créer une valeur locale et nous voulons créer un partenariat gagnant-gagnant. »

Selon l'ambassadeur de l'UE en poste à Kinshasa, l'avantage pour la RDC est également de bénéficier d'un appui possible à la production d'une énergie verte pour ses industries.

Tensions croissantes : la RDC en conflit avec la Chine au cœur de la bataille économique internationale

Le 10 mars 2023 : la présidence de la république du Congo Démocratique durcit le ton contre la Chine. Félix Tshisekedi utilise le rapport de l'inspection des finances pour de la « Colonisation Economique » de la Chine sur la République Démocratique du Congo.

Jeune Afrique titre : Contrat du siècle RDC-Chine : les dessous d'un accord de « colonisation économique »

Sous-titre : Du cobalt et du cuivre en échange d'investissements dans les infrastructures. Quinze ans après la signature de l'accord entre la RDC et des entreprises minières chinoises, la promesse n'a pas été tenue. Décryptage en infographies.

5) Le 24 mars 2023, c'est le premier voyage officiel en Chine, du président Félix Tshisekedi. A Pékin, il rencontre son homologue Xi Jinping, avec un seul sujet à l'ordre du jour : faire partir les entreprises publiques chinoises du Congo, pour passer l'exploitation des mines rares et stratégiques du Congo à l'Union Euro-

péenne, qui vient de lancer son projet des batteries électriques. Officiellement, le chef de l'État congolais parle plutôt de « rééquilibrage de l'accord conclu en 2008 entre la société minière nationale congolaise Gécamines et le Groupement d'entreprises chinoises (GEC) ».

Source :
<https://www.jeuneafrique.com/1447353/politique/comment-tshisekedi-veut-renegocier-en-chine-le-contrat-du-siecle/>

A la surprise générale, le président chinois dit oui à tout ce que lui demande le président congolais. Sauf que lorsque la Chine te dit oui, sur tout, c'est la preuve que ce n'est pas bon du tout. Cela veut dire qu'elle arrête d'investir dans ton pays, pour des nouveaux projets, se limitant aux projets concordés dans le passé. La télévision publique française France 24, jubile et titre : « *Le président congolais Félix Tshisekedi réalise une visite en Chine pour renégocier le "Contrat du siècle".* »

6) **Le 7 juillet 2023 :** Les Etats-Unis entrent dans la danse et veulent leur part du gâteau congolais.

Jeune Afrique titre : « *cobalt en RDC : les dessous de la rivalité entre les États-Unis et la Chine* »

Sous-titre : Transition énergétique oblige, les métaux rares, cobalt en tête, sont désormais stratégiques. La RDC, qui en regorge, est au cœur de la bataille que se livrent Washington et Pékin autour des richesses du sous-sol congolais. Décryptage en infographies.

« Le Parti communiste chinois exploite les vastes ressources en cobalt de la RDC pour alimenter son éco-

nomie, sur le dos d'ouvriers exploités et en faisant travailler des enfants ». C'est sans mâcher ses mots que le républicain Chris Smith a introduit, fin juin, à la Chambre des Représentants américaine, une mesure visant à interdire l'importation de cobalt et de lithium congolais issus du travail des enfants et d'autres formes d'abus.

Source :
<https://www.jeuneafrique.com/1461338/economie-entreprises/lithium-et-cobalt-en-rdc-les-dessous-de-la-rivalite-entre-les-etats-unis-et-la-chine/>

Renégociations stratégiques : évolution du contrat minier entre la RDC et la Chine en 2024

En 2024
7) Le 14 mars 2024 : Correction du contrat minier avec la Chine de 7 milliards de dollars au lieu de 3,5 précédemment prévu.

La radio congolaise radio Okapi titre :

"Contrat minier chinois : signature de l'avenant de 7 milliards USD entre la RDC et le GEC"

Le président Félix Tshisekedi préside, à Kinshasa, la cérémonie de signature du contrat minier renégocié avec le Groupement des entreprises chinoises (GEC), augmentant l'investissement dans les infrastructures de 3,2 à 7 milliards de dollars.

« *Cela représente la construction de plus au moins 5000 Km des routes* », a précisé Alexis Gisaro, ministre d'Etat, ministre des Infrastructures et Travaux publics, rapporte une dépêche de la Cellule de communication de présidence de la République.

Cet avenant consacre aussi la participation de la RDC dans le capital de SICOHYDRO de Busanga (60% GEC et 40% RDC).

C'est la ratification du cinquième avenant au contrat minier entre la RDC et le Groupement des entreprises chinoises (GEC), initialement signé en avril 2008.

8) Le 30 avril 2024 - Le président congolais Félix Tshisekedi se rend en France à l'Elysée où il rencontre Emmanuel Macron. Il n'est plus seulement question des minerais rares et stratégiques du Congo, mais de tout ce qui se trouve dans le sous-sol du Congo : cartographier toutes ses ressources minières !

Lors d'un point de presse conjoint avec son homologue congolais Félix Tshisekedi à Paris, au palais de l'Elysée, Emmanuel Macron déclare :

« La France est prête à soutenir la RDC pour cartographier toutes ses ressources minières. Elle veut travailler ensemble avec le gouvernement congolais pour mettre en place une plateforme et un mécanisme pour la traçabilité de tous les minerais. La France soutient ce mécanisme qui permet de lutter efficacement contre le trafic de tous les minéraux critiques ».

Cette histoire en 8 étapes ne serait pas complète si nous ne revenons pas en arrière de 14 ans, en 2008, pour comprendre une autre vérité cachée du feuilleton.

L'enjeu de la dette congolaise : analyse des accords avec la Chine et le FMI

Les 11,5 milliards de dollars de dettes congolaises dont parle le FMI sont toutes des dettes à taux variables, comme c'est le cas avec tous les créanciers en Occident. Et ce qui détermine le taux de chaque pays est la note que les agences américaines de notation attribuent à chaque pays sur la base de son exposition à l'endettement.

Le FMI contestait au « *Contrat du siècle* » le fait que la Chine était en train de prêter trop d'argent au Congo, sans aucune garantie réelle et pire encore, et surtout, en ne faisant pas résulter que c'était de l'argent prêté au Congo, cet argent n'entraînait pas en compte du degré d'endettement du pays. Ce qui était comment rendre vierge la page de dette du Congo, lui laissant les mains libres pour emprunter à des taux plus bas ou de rembourser ses dettes sans grande conséquence sur les taux.

Mais apparemment, pour le président du Congo, Félix Tshisekedi, la Chine a mal fait de proposer du Swap en lieu et place du prêt.

Le contrat stipulait même que : « Ce sont les bénéfices futurs de la Socomine, la joint-venture minière, qui seront utilisés pour rembourser les travaux d'infrastructures. Une fois la dette effacée, le résultat sera partagé selon les parts de chaque contractant dans la joint-venture (2/3 pour la Chine, 1/3 pour la partie congolaise) ».

Donc, pas de dettes futures pour le Congo et surtout sans influence sur la situation financière du pays.

Jean Paul Pougala

Les intertitres sont de la rédaction

GUINÉE ÉQUATORIALE ET BIÉLORUSSIE

La visite stratégique de Loukachenko en Afrique

Le 13 août 2024, le président biélorusse Alexandre Loukachenko est arrivé en Guinée Équatoriale pour une visite officielle qui marque un tournant significatif dans les relations entre son pays et l'Afrique.

Cette tournée sur le continent africain, qui inclut plusieurs escales, témoigne de l'engagement de la Biélorussie à renforcer ses alliances sur le plan international, en particulier avec les nations africaines.

Lors de sa visite à Malabo, Loukachenko a eu l'occasion de rencontrer son homologue équato-gui-

néen, Teodoro Obiang Nguema. Cette rencontre a abouti à la signature d'accords bilatéraux visant à lancer la première phase d'un centre régional dédié à la promotion des produits biélorusses en Afrique centrale et occidentale. Ces accords couvrent divers domaines tels que l'industrie, l'éducation, la santé et l'agriculture, établissant ainsi une base solide pour une coopération approfondie entre les deux pays.

Les projets définis dans ces accords devraient être réalisés d'ici 2026, marquant un engagement à long terme de la part des deux nations

pour développer des relations économiques et commerciales substantielles.

La visite de Loukachenko en Guinée Équatoriale peut également être vue comme un geste de réciprocité. En effet, en septembre de l'année précédente, Teodoro Obiang Nguema Mbasogo avait effectué une visite à Minsk, où il avait critiqué le « diktat des multinationales occidentales », une position alignée avec la rhétorique anti-occidentale de la Russie, l'un des principaux alliés de la Biélorussie. Cette dynamique indique une volonté claire de la Biélorussie

d'établir des relations plus étroites avec les pays africains, en partie pour diversifier ses alliances internationales et contrecarrer les influences occidentales.

La tournée africaine de Loukachenko est un signe clair que la Biélorussie cherche à s'ancrer davantage dans la diplomatie internationale en forgeant des alliances stratégiques en Afrique. Alors que les projets bilatéraux entre la Guinée Équatoriale et la Biélorussie se mettent en place, il sera intéressant de suivre l'évolution de ces initiatives et d'observer comment elles influen-

ceront les relations internationales et économiques dans les années à venir. L'engagement de la Guinée Équatoriale dans ces accords pourrait également ouvrir la voie à d'autres partenariats similaires avec d'autres nations africaines, amplifiant ainsi l'influence croissante de la Biélorussie sur le continent.

Cette visite souligne non seulement l'importance de la Guinée Équatoriale dans la stratégie de la Biélorussie en Afrique, mais aussi l'évolution des alliances géopolitiques dans un contexte mondial en constante mutation.

EMILIO MOYO AVORO PREND LES RÊNES DE BANGE BANK SA

Vers une performance internationale

Bange Bank SA entre dans une nouvelle ère avec la nomination d'Emilio Moyo Avoro en tant que directeur général, suite à un Conseil d'administration extraordinaire tenu le 31 août 2024.

Cette nomination fait suite au départ de Manuel Osa Nsue Nsua, désormais Premier ministre de la Guinée Équatoriale, après 12 ans à la tête de la banque.

Emilio Moyo Avoro, diplômé de l'Université catholique d'Afrique Centrale, a une connaissance approfondie des rouages de Bange Bank SA. Avant sa nouvelle position, il a garanti le succès de la filiale camerounaise, augmentant sa présence avec l'ouverture



de plusieurs agences et renforçant ainsi le positionnement du groupe bancaire sur le marché. Ce parcours

solide laisse entrevoir une transition fluide et prometteuse pour l'institution.

Le Conseil d'administration a mis en avant les accomplissements de Manuel Osa Nsue Nsua, soulignant les résultats remarquables obtenus durant son mandat. Ce témoignage souligne non seulement l'importance de sa contribution à Bange Bank SA, mais également les défis à relever par son successeur. Le départ de Nsue Nsua ouvre un nouveau chapitre pour la banque, et Avoro est appelé à capitaliser sur les fondations déjà établies.

Emilio Moyo Avoro a pour mission de conduire Bange Bank SA vers une expansion internationale. Avec un capital social qui a atteint 56 milliards de FCFA en deux ans, le groupe a su renforcer ses fonds propres, un atout essentiel pour soutenir cette ambition.

La stratégie d'internationalisation vise à diversifier les activités et à répondre aux opportunités de marché en dehors des frontières nationales.

La nomination d'Emilio Moyo Avoro à Bange Bank SA marque une étape significative dans le développement de l'institution. Avec une vision claire axée sur l'expansion internationale et la modernisation des services, Moyo Avoro pourrait bien poser les jalons d'une nouvelle dynamique au sein de la banque. Le secteur bancaire en Guinée Équatoriale et au-delà pourrait observer un remodelage intéressant sous sa direction, témoignant d'un avenir positif et prometteur.

Bougna Etroukan Z. R.

LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

60 ans d'impact et d'innovation pour l'Afrique



Un jubilé de diamant pour l'institution phare. La Banque africaine de développement (BAD) célèbre cette année son 60ème anniversaire, marquant six décennies d'engagement envers le développement économique et social du continent africain.

Fondée le 10 septembre 1964, la BAD se prépare à célébrer cet événement marquant à Abidjan, en Côte d'Ivoire, du 9 au 10 septembre 2024, sous le thème inspirant : « 60 ans à faire la différence ».

Depuis sa création, la BAD a joué un rôle crucial dans le développement de l'Afrique, en soutenant des projets qui ont eu un impact direct sur la vie de millions d'Africains. Au cours de la dernière décennie, ses initiatives ont permis à 400 millions de personnes d'accéder à des services essentiels tels que l'électricité, l'eau potable et un assainissement adéquat. Ces réalisations témoignent de l'engagement de la BAD à répondre aux besoins fondamentaux des populations africaines.

Les discours attendus de Nialé Kaba, présidente du Conseil des gouverneurs, et d'Akinwumi A. Adesina, président de la BAD, seront des moments forts de cette célébration. Ils mettront en lumière non seulement les succès passés, mais aussi la vision future de la BAD pour un continent en pleine mutation. Ces interventions devraient également aborder les défis actuels auxquels l'Afrique est confrontée, notamment le changement climatique, les inégalités économiques

et les crises sanitaires.

Un des moments clés de cet anniversaire sera le lancement de la Communauté de pratique des jeunes (Y-CoP). Cette nouvelle plateforme vise à engager les jeunes d'Afrique et du monde entier dans un dialogue constructif sur les enjeux du développement durable. En favorisant l'apprentissage entre pairs et en encourageant une réflexion critique, Y-CoP aspire à identifier des solutions innovantes pour construire une croissance résiliente et durable en Afrique.

Les initiatives phares de la BAD, connues sous le nom de « High 5 », continuent de guider ses actions. Ces priorités stratégiques, nourrir l'Afrique ; éclairer le continent ; industrialiser l'Afrique ; intégrer l'Afrique et améliorer la qualité de vie des populations, sont alignées sur les Objectifs de développement durable des Nations unies et l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Elles représentent un cadre ambitieux pour le développement inclusif et durable du continent.

Alors que la Banque africaine de développement célèbre ses 60 ans, elle se positionne comme un acteur clé dans la transformation de l'Afrique. Avec une vision claire et des initiatives innovantes, la BAD continue de faire la différence dans la vie des Africains. Ce jubilé de diamant n'est pas seulement une célébration du passé, mais aussi un appel à l'action pour construire un avenir meilleur pour tous les Africains.

Yveline M. Douala

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE AFRIQUE CENTRALE ET DE L'EST

Dissolution annoncée et nouveau chapitre pour le Groupe

Le 8 août 2024, la Société générale SA a acté la dissolution de la Société générale Afrique Centrale et de l'Est (SGACE), marquant ainsi la fin d'une aventure de six ans.

Créée en 2018 avec un capital de 100 millions de FCFA, la SGACE avait pour mission de coordonner les activités des filiales du groupe dans plusieurs pays d'Afrique, notamment au Cameroun, au Tchad, au Congo, en Guinée équatoriale, au Mozambique et à Madagascar.

Sous la direction de Mareme Mbaye Ndiaye, la première femme à occuper ce poste, la SGACE a tenté de s'imposer sur un marché africain jugé prometteur. Cependant, malgré les ambitions affichées, le groupe a dû faire face à des réalités économiques complexes et à des performances décevantes. La décision de dissolution s'inscrit dans une stratégie plus large du Groupe Société générale, qui souhaite recentrer ses efforts sur des marchés plus rentables et mieux adaptés à ses ambitions.

Le désengagement du groupe français en Afrique soulève des questions sur l'avenir des banques européennes sur le continent. Les experts s'accordent à dire que le marché africain, bien qu'il présente un potentiel indéniable, est devenu de plus en plus difficile à naviguer. Les réglementations strictes de la Beac/Cobac concernant le rapatriement des liquidités, ainsi que la montée en puissance



des banques panafricaines, qui offrent des services plus adaptés aux besoins locaux, compliquent la situation pour les acteurs traditionnels.

Alors que la SGACE ferme ses portes, des négociations sont déjà en cours pour la cession des activités de la filiale camerounaise, confiées au cabinet franco-allemand Lazard. Les filiales au Congo, au Tchad et au Mozambique ont déjà trouvé preneur, tandis que le processus est en cours pour la Guinée équatoriale. Ce mouvement pourrait ouvrir la voie à de nouvelles opportunités pour les investisseurs locaux et internationaux, désireux de s'implanter sur un marché en pleine évolution.

Marième Mbaye Ndiaye, forte de ses 20 ans d'expérience dans le secteur bancaire, a été nommée mandataire en charge de la dissolution. Son parcours impressionnant, qui inclut des postes de direction au sein d'Eco-

bank dans plusieurs pays africains, témoigne de son expertise et de sa capacité à naviguer dans des environnements complexes. Titulaire d'un Master en Economie Financière de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC) de Montréal, elle incarne une nouvelle génération de leaders africains, prête à relever les défis du secteur financier.

La dissolution de la SGACE est un tournant pour le Groupe Société générale, qui doit désormais redéfinir sa stratégie en Afrique. Alors que le continent continue d'évoluer, il est essentiel pour les banques de s'adapter aux nouvelles réalités du marché. La fermeture de la SGACE pourrait être perçue comme une perte, mais elle ouvre également la porte à de nouvelles opportunités pour les acteurs qui sauront s'adapter et innover dans ce paysage en constante mutation.

Bougna Etroukan Z. R.

AUGMENTATION DES EXPORTATIONS DE BANANES AU CAMEROUN EN AOÛT 2024

Un levier économique stratégique

Le Cameroun a enregistré une hausse significative de ses exportations de bananes en août 2024, un fait marquant pour l'économie du pays.

En effet, avec 16 105 tonnes exportées, le volume a augmenté de 15% par rapport à la même période l'année précédente, soit 2 103 tonnes supplémentaires. Ce dynamisme économique autour de la banane confirme l'importance de ce produit en tant que source majeure de devises pour le Cameroun, dont l'Europe est le principal marché.

Une progression économique portée par des leaders industriels

La Société des Plantations du Haut Penja (PHP), filiale du groupe français Compagnie Fruitière de Marseille, a consolidé sa position de leader du marché camerounais. Avec une augmentation de 14,3% de ses exportations, passant de 9 996 tonnes en août 2023 à 11 424 tonnes en août 2024, PHP confirme son rôle clé dans la croissance du secteur. Ce chiffre est d'autant plus marquant que le second producteur majeur du pays, la Cameroon Development Corporation (CDC), a connu une baisse de 19% de ses exportations, passant de 2 795 tonnes en 2023 à 2 268 tonnes en août 2024.

Les filiales de la Compagnie Fruitière de Marseille domi-



nent le marché

En plus de PHP, la Compagnie des Bananes de Mondoni (CDBM), également une filiale de la Compagnie Fruitière de Marseille, a vu ses exportations exploser, atteignant une hausse de 490%, avec 1 102 tonnes exportées en août 2024 contre 187 tonnes l'année précédente. Grâce à ces performances, la Compagnie Fruitière a renforcé son hégémonie sur le marché camerounais, contrôlant près de 78% des exportations de bananes, avec un total de 12 526 tonnes pour ses deux filiales.

L'émergence de Boh Plantations

En dépit de la domination de la Compa-

gnie Fruitière, Boh Plantations, redevenu le numéro trois du marché depuis juillet 2024, a également affiché de bons résultats avec une progression de 23,4% de ses exportations, passant de 1 024 tonnes en août 2023 à 1 311 tonnes en août 2024. Cette croissance illustre la compétitivité des acteurs locaux face à des multinationales bien implantées.

Le Royaume-Uni, un marché stratégique pour le Cameroun

Le Royaume-Uni, qui capte environ 13% des exportations de bananes du Cameroun, représente un marché clé avec une valeur estimée à 6,53 milliards de FCFA en 2024. Cet intérêt marqué pour le marché britan-

nique souligne l'importance des partenaires du G7 dans le commerce de la banane camerounaise. En 2023, le pays a exporté pour 42,9 milliards FCFA de bananes vers ces puissances économiques.

Une agriculture à impact économique et social

Le secteur bananier camerounais demeure un pilier pour l'économie nationale, contribuant non seulement aux exportations, mais aussi à la création d'emplois et au développement des infrastructures rurales. Cependant, les performances inégales entre les différents acteurs du marché montrent que des défis subsistent, notamment pour les producteurs publics comme la CDC, qui peinent à maintenir leur compétitivité face aux filiales multinationales.

L'augmentation des exportations de bananes au Cameroun en août 2024 constitue un indicateur positif pour l'économie du pays, avec des perspectives de croissance dans les secteurs agro-industriels. Le leadership de la Compagnie Fruitière de Marseille, la progression de Boh Plantations et l'importance des marchés européens et du G7 offrent des opportunités à saisir pour renforcer la position du Cameroun dans le commerce international de la banane. Cependant, des stratégies de modernisation et d'accompagnement pour les acteurs locaux, comme la CDC, sont nécessaires pour garantir une concurrence saine et durable dans ce secteur stratégique.

Bougna Etroukan Z. R.

CROISSANCE ÉCONOMIQUE DURABLE

Stratégies pour diversifier les exportations du Cameroun

La diversification des exportations est essentielle pour réduire la dépendance à quelques produits clés, comme la banane, et stimuler une croissance économique plus durable au Cameroun.

Actuellement, les exportations camerounaises sont principalement axées sur les matières premières agricoles (bananes, cacao, café) et le pétrole. Diversifier les exportations pourrait améliorer la résilience économique du pays face aux fluctuations des prix sur les marchés mondiaux.

Développement de nouvelles filières agricoles et agroalimentaires

L'agriculture reste un pilier de l'économie camerounaise. Diversifier les exportations agricoles en promouvant d'autres produits serait une étape cruciale pour élargir les sources de revenus comme les cultures de rente à fort potentiel, recherchés sur les marchés internationaux, notamment en Europe et en Asie, s'agissant des filières peu exploitées comme l'anacarde, le sésame, ou encore les produits de niche comme les épices, le poivre ou les fruits tropicaux (mangues, ananas) à développer. Encourager la transformation locale des produits agricoles, par exemple la transformation du cacao en chocolat ou la production d'huile de palme raffinée, permettrait d'ajouter de la valeur aux exportations et de créer des emplois dans le secteur industriel.

Promotion des exportations minières et métallurgiques

Le Cameroun dispose de ressources minières



importantes qui restent sous-exploitées. Le développement du secteur minier, tout en respectant les normes environnementales et sociales, pourrait significativement diversifier les exportations. Toutefois, avec les différents contrats miniers octroyés aux firmes étrangères, le Cameroun investir dans des infrastructures de transformation des métaux, par exemple pour la production d'aluminium, permettrait de réduire l'exportation brute de matières premières et d'ajouter de la valeur au secteur minier.

Développement de l'industrie du textile et de l'artisanat

Le Cameroun pourrait aussi valoriser ses ressources locales et sa main-d'œuvre pour développer des secteurs comme le textile et l'artisanat.

L'industrie du textile est abandonnée et

pourtant, en investissant dans la culture du coton et le développement de l'industrie textile, le Cameroun pourrait viser des marchés internationaux comme l'Europe ou l'Amérique du Nord, tout en stimulant les économies locales.

Grâce au riche patrimoine culturel, le Cameroun devrait encourager l'exportation de produits artisanaux (vannerie, sculptures, textiles traditionnels) vers des marchés de niche en Europe ou en Amérique du Nord pour diversifier les exportations et valoriser les savoir-faire locaux.

Développement de l'industrie technologique et numérique

L'économie numérique offre de nombreuses opportunités pour diversifier les exportations du Cameroun, notamment dans les technologies de l'information et de la communication

(TIC). L'Afrique est en pleine révolution numérique, et de nombreux pays bénéficient d'une demande croissante pour ces services. Favoriser l'émergence des start-ups locales dans des secteurs comme la fintech, la santé numérique ou l'agriculture intelligente et permettre de créer des produits et services exportables à travers le continent africain et même au-delà.

Promotion du tourisme

Le Cameroun dispose d'un patrimoine naturel et culturel exceptionnel (ses parcs nationaux, ses montagnes, ses plages et sa faune variée), un secteur qui devrait être exploité pour positionner le Cameroun comme une destination d'écotourisme.

Accords commerciaux et intégration régionale

Pour diversifier les exportations, le Cameroun doit maximiser ses avantages commerciaux grâce à des accords internationaux et régionaux : Pour la Zone de libre-échange continentale africaine, le Cameroun doit tirer parti de la ZLECAF pour élargir ses exportations vers les pays africains voisins et stimuler les échanges intra-africains. L'intégration régionale pourrait également faciliter le développement de chaînes de valeur régionales.

S'agissant des nouveaux marchés internationaux, le Cameroun doit explorer de nouveaux marchés en dehors de l'Europe, comme l'Asie, l'Amérique latine, ou le Moyen-Orient. Des accords commerciaux bilatéraux avec ces régions pourraient ouvrir de nouveaux débouchés pour ses produits.

Yveline M. Douala

L'avocatier (*Persea americana* Mill.) famille des Lauraceae

CHOIX DES ZONES DE CULTURE

Exigences climatiques

L'avocatier est susceptible d'être cultivé sous des climats très différents. En Polynésie, on retiendra préférentiellement les variétés de race Antillaise pour les îles de la Société car elles sont bien adaptées à ce type de climat assez humide. Pour les Australes et les Gambier on pourra utiliser une gamme beaucoup plus large de variétés et en particulier les variétés de races guatémaltèque et mexicaine plus tardives.

Une saison sèche marquée (déficit hydrique de 2 mois) est favorable pour induire une bonne Floraison. Un ensoleillement important est également nécessaire (2500 à 3000 h/an.)

Les besoins en eau de l'avocatier sont compris entre 1200 et 1600 mm/an mais varient en fonction du stade végétatif : faibles durant la période d'induction florale, plus élevés de la nouaison à la récolte. L'avocatier exige d'autre part une humidité suffisamment élevée au moment de la floraison (70 à 80 %), puis plus modérée pendant la phase de grossissement des fruits. Un degré hygrométrique trop élevé est en effet favorable au développement de maladies et de certains ravageurs tant sur les feuilles que sur les fruits (Scab, Cercospora, anthracnose, thrips, cochenilles).

Exigences édaphiques

Plus que toute autre culture fruitière, l'avocatier a des exigences importantes si l'on veut assurer la longévité des arbres. L'avocatier demande surtout des sols bien drainés. En effet, l'avocatier est extrêmement sensible à l'hydromorphie du sol même lorsque celle-ci est faible et temporaire. Cette sensibilité tient à la présence d'un champignon du genre *Phytophthora* qui s'attaque aux racines et à la base du tronc entraînant des pourritures et bien souvent la mort de l'arbre. Cet agent pathogène se développe dans les sols compacts et asphyxiants. Pour cette raison, en climat tropical, on préférera de loin les sols les plus légers voire sableux. La profondeur du sol devra être de 1 m à 1,50 m. Pour éviter les toxicités aluminiques ou manganiques, on Choisira des sols à pH supérieur à 4,5 - 5,0 ou on effectuera des amendements calciques.

D'une façon générale, les conditions écologiques définies pour la culture de l'avocatier sont fonction du risque d'attaques des racines et/ou du tronc par le *Phytophthora cinnamomi*. Derrière une défriche on peut redouter des attaques de pourridies. On prendra soin d'attendre environ 6 mois après défrichage pour effectuer la plantation.

PREPARATION DES PARCELLES

Les opérations suivantes seront effectuées :

- Dégagement des souches et racines
- Epierrage grossier
- Etablissement d'un réseau de drainage efficace
- Aménagement d'accès à la parcelle
- Equipement d'un réseau d'irrigation dans les cas où cela se révèle nécessaire.
- Plantation de brise vents

PREPARATION DU SOL

Dans un souci de qualité, le travail du sol devra être effectué par temps sec et après un ressuyage. La préparation de sol a pour but de faciliter l'implantation et le

Développement racinaire des plants. Une succession d'opérations doit donc être

Envisagée en tenant compte des aptitudes du terrain :

- Décompacter le sol et casser un éventuel horizon induré pour améliorer le drainage. Un sous-solage croisé en diagonale par rapport à l'axe de la pente, à une profondeur si possible de 80 cm.
- Rééquilibrer chimiquement (fumure de fond) les parcelles : l'amendement sera défini au vu des résultats d'analyses de sol pratiquées sur des échantillons prélevés à 25 cm et à 50 cm de profondeur. En l'absence d'analyse on apportera une fumure à base de Calcium, de Phosphore et de Potassium. On apportera par exemple par arbre : 5kg de chaux, 1 kg d'hyper phosphate et 1kg de Sulfate de Potassium. A défaut on pourra utiliser des engrais complets.
- Labour de défoncement si le profil du terrain le permet ;
- Piquetage ;
- Constitution de buttes d'une hauteur moyenne de 30 cm et d'un diamètre à la base

De 1 m. Ces buttes pourront être avantageusement enrichies en matière organique (incorporation de compost, de fumier décomposé ou de toute autre source d'humus). Si une préparation intégrale mécanisée n'est pas nécessaire ou possible, l'arboriculteur pourra s'orienter sur une préparation au trou. Celui-ci devra alors avoir un volume suffisant pour permettre une bonne exploration racinaire (environ 1 m³) et la fumure de fond se fera au niveau de chaque trou.

De 1 m. Ces buttes pourront être avantageusement enrichies en matière organique (incorporation de compost, de fumier décomposé ou de toute autre source d'humus). Si une préparation intégrale mécanisée n'est pas nécessaire ou possible, l'arboriculteur pourra s'orienter sur une préparation au trou. Celui-ci devra alors avoir un volume suffisant pour permettre une bonne exploration racinaire (environ 1 m³) et la fumure de fond se fera au niveau de chaque trou.

MATERIEL VEGETAL

Le matériel végétal utilisé sera issu d'une multiplication végétative c'est à dire des plants greffés permettant de garantir les caractères variétaux et une mise à fruit plus précoce.

Le choix variétal devra prévoir l'utilisation conjointe de variétés pollinisatrices de

Groupes opposés, dont la floraison se situe à la même période que les variétés dominantes retenues. En effet, il a été prouvé que la présence simultanée d'arbres de groupes opposés entraîne une augmentation de rendement.



IMPLANTATION DE LA CULTURE

Les écartements entre les arbres devront tenir compte de leur développement ultérieur, donc des variétés et des conditions climatiques. En zone tropicale, on recommande généralement des distances de plantation comprises entre 7,8 et 9 m soit des densités allant de 206, 150 à 125, plants/ha.

Il est recommandé de planter les avocats sur butte (hauteur moyenne de 30 cm et

Diamètre à la base d'environ 1 m). L'alternance variétale s'opère par ligne sans qu'il y ait de règle stricte quant aux proportions d'arbres "A" et d'arbres "B" pour des variétés ayant une même époque de floraison.

CONDUITE DE LA CULTURE

Contrôle de l'enherbement

Le contrôle des adventices peut se faire par l'emploi d'herbicides systémiques, qui, utilisés à des concentrations convenables et au bon stade permettent d'obtenir un contrôle efficace sur une période minimale de 2 mois.

S'il n'est pas inclus dans la spécialité commerciale de l'herbicide il est important que le traitement soit appliqué avec un agent mouillant qui améliore son efficacité. Il est nécessaire que la molécule chimique ait le temps de pénétrer la plante (pas de pluie dans un délai minimum de 4 heures sinon obligation de refaire le traitement).

NB : Les herbicides systémiques doivent être appliqués avec précaution autour des jeunes plants pour éviter tout risque d'embruns toxiques pour la plante. Sur jeune parcelle, un détournement des plants est donc recommandé.

Taille

Les avocats doivent recevoir une taille de formation de façon à obtenir un tronc d'environ 50 cm de hauteur (suppression des branches trop basses ou mal placées). Les premières années, il peut être nécessaire de supprimer les repousses de porte-greffe. Par la suite, la taille sera réduite au strict minimum et consistera principalement à supprimer les branches mortes ou cassées, les

enchevêtrements au milieu de la frondaison et à relever la jupe des arbres. Pour des variétés à port très érigé on sera amené les premières années à faire des tailles répétées ayant pour but d'orienter les branches vers l'extérieur et donc d'ouvrir l'arbre.

Quand les arbres deviennent trop grand (hauteur dépassant 4-5 mètres), il est nécessaire de procéder à l'écimage pour faciliter la cueillette. Cet écimage peut être répété chaque année après récolte. Les tailles seront effectuées avec les précautions d'usage.

Fumure :

Un programme indicatif de fertilisation, en fonction de l'âge des arbres. Il est cependant rappelé qu'il est conseillé de faire des analyses de sol pour connaître la fertilité de son sol et effectuer les corrections nécessaires dès la plantation.

- Un amendement calco-magnésien peut être nécessaire mais devra être défini par des analyses de sol.

Traitements phytosanitaires

Les champignons pathogènes

- Lutte contre les pourritures racinaires. : C'est particulièrement le champignon : *Phytophthora cinnamomi* qui provoque les dégâts les plus graves aux vergers d'avocats. Les attaques se produisent sur les racines et/ou à la base du tronc et peuvent occasionner la mort de l'arbre. Les traitements chimiques à base d'Aliette (phosethyl-AI) en pulvérisation foliaire à la dose de 250 g p.c. /hl (à raison de 10 à 15 l de solution par arbre) doivent être effectués et répétés 2 à 3 fois/an dès que les premiers symptômes de dépérissement apparaissent sur 1 ou plusieurs arbres. Rappelons cependant qu'il est important de choisir des sols bien drainés pour éviter cette maladie.

- Lutte contre l'anthracnose (*Colletotrichum*) : Cette maladie occasionne Des taches noires sur fruits qui évoluent rapidement après récolte pendant la maturation du fruit qui peut pourrir entièrement. Pour lutter contre la maladie il convient de traiter le feuillage et les fruits pendant les mois qui précèdent la récolte.

La meilleure efficacité est obtenue

nue par l'application en alternance de produits systémiques comme le prochloraze (Sportak) ou le benomyl (Benlate) et de contact comme le mancozèbe (Dithane M45) ou l'Oxychlorure de cuivre (Cuprosan).

- Lutte contre le cercospora (*Cercospora purpurea*) : Ce champignon occasionne également des taches brunes voire pourpre sur feuilles et fruits. Ces taches sont de forme irrégulière et souvent entourées d'un halo jaunâtre sur feuilles. Les traitements préconisés sont les mêmes que ceux effectués sur l'anthracnose.

Les ravageurs

Les Thrips (*Selenothrips rubrocinctus*) : ces petits insectes de forme allongée, noirs de 1 à 2mm de long, ont des larves plus petites blanches et reconnaissables à la coloration rouge de leur troisième segment abdominal. Les dégâts sur feuilles et fruits se manifestent par des taches brun-rouille qui peuvent s'étendre sur des plages très étendues et accompagnées de petites déjections noires. Le traitement peut se faire avec un produit assez efficace l'abamectin (Vertimec ou Agrimec) par pulvérisation à raison d'une solution contenant 50ml de produit commercial pour 100 litres d'eau. Ce produit a également une action acaricide.

Les cochenilles et aleurodes : ces insectes sont moins courants que sur les agrumes. Si de sérieuses attaques sont observées on pratiquera les mêmes traitements que ceux recommandés pour les agrumes (en particulier huiles blanches d'été)

Les acariens : ce sont en particulier les acariens du groupe des Tétraniques qui peuvent donner au feuillage un aspect bronzé rougeâtre qui diminue fortement

L'activité des feuilles et détériore l'aspect des fruits. On utilisera soit le Vertimec si des thrips sont observés, soit des acaricides spécifiques (Kelthane, Peropal, etc...).

Récolte

Les avocats doivent, toujours, être cueillis en coupant les pédoncules avec un sécateur, à 0,5 à 1 cm au-dessus du fruit. Il ne faut surtout pas arracher les fruits, en raison des risques des pourritures à *Diplodia*.

Rendement :

La récolte est obtenue 3 à 4 ans après plantation pour les arbres greffés et 5 à 7 ans pour les non greffés. Le rendement par arbre peut être de 130 kg et plus. Au niveau d'un verger bien entretenu, le rendement varie de 9 à 20 T/ha/an.

Vous aimeriez investir dans l'agriculture ? N'hésitez pas à nous contacter. Nous offrons des services d'accompagnement pour la réalisation de vos projets d'exploitation agricole.

Source : Paysan Elite



DIGITAL ACADEMY

La Fondation MTN renforce l'inclusion numérique au Cameroun

La Fondation MTN, en partenariat avec l'Institut Africain d'Informatique (IAI), a lancé le 25 juillet 2023 à Abong-Mbang un programme novateur, Digital Academy, visant à améliorer l'inclusion numérique au Cameroun.

Ce programme, non scolaire, se concentre sur la formation de base en numérique et cible particulièrement les jeunes, les femmes, les personnes handicapées et les populations minoritaires.

Digital Academy a pour objectif principal de renforcer l'alphabétisation numérique parmi les populations camerounaises, en leur fournissant les compétences essentielles telles que l'utilisation des smartphones, la navigation sur Internet et la protection en ligne. Pour la première phase, le programme prévoit de former 600 personnes à travers huit localités : Abong-Mbang, Mbalmayo, Ebolowa, Garoua, Bafang, Ngaoundéré, Maroua et Mokolo.

Les participants expriment leur satisfaction quant à l'accessibilité et la pertinence de la formation. Carine Bitá, chef centre IAI Ebo-



lowa, a souligné l'importance de cette initiative, surtout pour les personnes qui n'ont pas les moyens de financer une formation en informatique. De son côté, Sophie Akounama, bénéficiaire à Ebolowa, a exprimé son enthousiasme en tant qu'enseignante, soulignant que cette formation enrichira ses compétences professionnelles.

Jean Melvin Akam, General Manager Regulatory & Corporate Affairs de MTN Cameroon, a précisé que la fracture numérique et l'analphabétisme numérique sont des enjeux majeurs au Cameroun. Il a souligné que savoir lire et écrire n'est plus suffisant

dans le monde numérique actuel.

Joseph Mzem, chef centre IAI Abong-Mbang, a également salué l'initiative, notant que l'accès à la formation en informatique est un défi pour beaucoup et que le soutien financier de MTN est une grande opportunité pour les populations locales.

Digital Academy représente une avancée significative vers une meilleure inclusion numérique au Cameroun, en mettant l'accent sur l'éducation numérique des couches les plus défavorisées et en facilitant leur insertion professionnelle future.

DIGITALISATION AU PORT AUTONOME DE KRIBI

L'Intelligence Artificielle de Google pour un futur efficace

Le Port autonome de Kribi (PAK) ne cesse de se réinventer. Le 27 août 2024, il a présenté ses ambitieuses initiatives de digitalisation sur lesquelles il s'appuie pour renforcer sa performance opérationnelle, en intégrant l'intelligence artificielle (IA) de Google.

Cet engagement vers une transformation numérique promet d'optimiser non seulement la sécurité des opérations, mais aussi d'accroître la compétitivité de cette grande place portuaire en Afrique.

Lors d'un échange avec journalistes et blogueurs à Douala, le PAK a mis en lumière sa stratégie digitale. Cette stratégie ne se limite pas à l'intégration technologique ; elle inclut une véritable culture de transparence et d'efficacité. Iya Habib, représentant du Directeur général, a évoqué l'importance de la dématérialisation des procédures afin de s'adapter aux défis d'une économie de plus en plus numérique.

Au cœur de cette transformation se trouve "Pakazure", une plateforme numérique intégrée développée pour répondre aux besoins croissants du port. Cette innovation permettra de centraliser les données et d'assurer un suivi en temps réel des opérations de maintenance, de stockage et de transport des marchandises. Ainsi, il devient possible de réduire les délais de traitement, d'améliorer l'acheminement et la distribution des produits, tout en minimisant

les coûts logistiques.

Les résultats sont déjà visibles. En 2023, le PAK a enregistré un chiffre d'affaires de 27 milliards de Fcfa, soit une hausse de 22% par rapport à l'année précédente. De plus, le port a atteint un trafic record de 5,3 millions de tonnes de marchandises au premier semestre 2023, ce qui souligne l'impact positif de la digitalisation sur la performance opérationnelle.

L'intégration de l'IA, notamment celle proposée par Google, est un enjeu majeur pour le PAK. Cette technologie permettra non seulement d'analyser les données de manière plus intelligente mais également de prédire les problématiques potentielles, renforçant ainsi les capacités de réponse rapide aux défis rencontrés. De la sécurité des mouvements de navires à la gestion des flux de marchandises, l'IA est promise à un rôle central dans l'avenir des opérations portuaires.

Le Port autonome de Kribi se positionne ainsi en leader de la digitalisation dans le secteur portuaire africain. En adoptant des outils modernes et en embrassant une culture d'innovation, le PAK illustre parfaitement comment la transformation numérique peut dynamiser l'activité portuaire, améliorer l'efficacité logistique et renforcer la compétitivité sur le plan international. À l'aube d'une nouvelle ère, le port démontre que le futur appartient à ceux qui osent innover.